

RESEARCH ARTICLE

**Madagascar : Armee, stabilite politique
et democratie**

AUTHORS

Juvence F. Ramasy

Madagascar : les forces armées garantes de la stabilité politique et démocratique ?

Juvence F. Ramasy

Abstract

The armed forces : pilar of political stability and democracy ? A Madagascar case study.

No study of African politics can overlook the issue of the militarization of the state, as in many African countries armies played a key role in the aftermath of independence. Madagascar, for example, was ruled for over twenty years by the army. The army generally appears as a neutral entity which, as such, can guarantee the country's political stability. However, there is no such thing as absolute neutrality, neither in Africa nor in western democracies. But the best hope for the army to become and remain as politically neutral as possible, is to demilitarize political power. Only the withdrawal of the military from politics and their subordination to civilian decisions do not suffice to ensure the army's political neutrality. Such a withdrawal was carried out through the third wave of democratization. Yet these transitions followed the army's directions. Democratization processes, then, cannot go without efforts towards neutralizing the military, and thus, towards demilitarizing the political society and depoliticizing the army. Post-transition regimes striving for democracy should bring about and preserve a formal separation of power between the political and the civilian spheres. For these regimes to establish a solid mandate, the army and the security apparatus need to be placed under democratic control. In Africa, the disengagement of the military from the public sphere came about with the political transitions of the 1990s. But with the current regime changes, this process seems to be challenged, as testifies the return of pretorianism in countries such as Mauritania, Guinea, Niger and Madagascar. Hence, demilitarizing politics, on the one hand, and depoliticizing and re-professionalizing the army, on the other, remain essential issues to be addressed.

Résumé

Une réflexion sur le politique en Afrique ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la militarisation de l'État. Les forces armées africaines et malgaches ont été un acteur politique au lendemain des indépendances. Ainsi, Madagascar a été pendant plus de vingt ans gouverné par des militaires. L'institution militaire semble faire preuve d'une neutralité nonchalante garante de la stabilité politique. Cependant cette neutralité ne peut pas être absolue aussi bien en Afrique que dans les démocraties occidentales. Afin que la neutralité politique de l'armée soit réellement effective, la démilitarisation du pouvoir politique doit être réalisée, car le retrait du personnel militaire de l'exercice direct du pouvoir politique exécutif et la subordination de

L'institution militaire aux décisions civiles ne suffisent pas à assurer cette neutralité politique. Ce retrait s'est réalisé à travers la troisième vague de démocratisation. Cependant la transition va là où vont les militaires. Derrière cette démocratisation se profile inévitablement la problématique de la neutralisation de l'armée qui passe par la démilitarisation du pouvoir politique ainsi que la dépolitisation de l'armée. Car les régimes post-transition qui tendent vers la démocratie doivent reposer sur une séparation formelle, institutionnelle et constitutionnelle des sphères civiles et militaires. Quant à la consolidation de ces régimes, elle ne pourra être patente que si l'armée et les appareils sécuritaires sont placés sous une forme de contrôle démocratique. Le désengagement politique qui a été rendu possible par la transition politique et le changement de régime semble remis en cause à l'heure actuelle où nous constatons un retour du prétorianisme comme peuvent l'attester le cas de la Mauritanie, de la Guinée, du Niger ou encore de Madagascar. Par conséquent, la démilitarisation du politique et la dépolitisation mais aussi la reprofessionnalisation de l'armée s'imposent.

Le prétorianisme¹, un temps en perte de vitesse, semble de nouveau constituer une donnée cardinale de la vie politique en Afrique noire postcoloniale. L'armée avait par le passé pris les rênes du pouvoir dans une majorité d'États africains² mais continue toujours à le faire. Les exemples mauritanien (août 2008), guinéen (décembre 2008), malgache (mars 2009) et nigérien (février 2010) en témoignent. L'armée constitue toujours un acteur politique majeur légitimé comme garant de la stabilité ou un vecteur d'alternance politique « violent ». Bien que l'ensemble de l'Afrique fût sujette à la « troisième vague de démocratisation³ » au cours des années 1990, la resectorisation du politique et du militaire a été difficilement mise en œuvre⁴. Le militarisme africain s'est donc développé à l'ensemble du continent à l'exception notable du Botswana, du Sénégal et de l'île Maurice⁵.

Dans le cas malgache l'armée a joué un rôle majeur dans l'histoire politique. Il s'avère nécessaire de faire un état des lieux des forces armées malgaches qui, à l'instar de leurs voisines africaines, sont nées à l'occasion du transfert de pouvoir entre l'ancienne puissance coloniale et les États nouvellement indépendants⁶.

L'armée malgache⁷ a été créée le 26 juin 1960, avec la proclamation de l'Indépendance. Elle fait partie de la catégorie des armées ex-coloniales⁸. Il s'est opéré, dans le cadre de ces armées au moment de leur création, un transfert d'une partie de l'armée coloniale. Toutefois Madagascar disposait d'une armée bien avant la colonisation. Une alliance⁹ entre Radama I et les Anglais, représentés par le gouverneur de Maurice, Sir Robert Farquhar, donna véritablement forme à l'armée malgache¹⁰. Plus tard, le Premier ministre Rainilaiarivony procéda à sa modernisation et à l'élaboration d'un concept de défense nationale lors des guerres franco-malgaches de 1883 et 1885¹¹. Sous le règne de Ranavalona II, la réorganisation de l'armée, appelée *Foloalindahy*¹², se poursuivit et le système de hiérarchie de Radama I, les *voninahitra*¹³, fut repris. Les premiers clivages apparurent au cours de cette

période. En effet, les militaires, en particulier les officiers supérieurs, continuent d'être recrutés parmi les élites dirigeantes. Cette pratique perdura durant la colonisation et sera à l'origine de tensions. Quant à l'armée coloniale, elle s'établit à Madagascar à la fin du XIX^e siècle à la suite de l'annexion de l'île par la France¹⁴. Elle avait pour charge d'occuper et de défendre les colonies ainsi que la protection de la Métropole et le respect de l'ordre colonial en empêchant toute révolte. Elle veilla à annihiler toute velléité d'indépendance et de subversion¹⁵.

L'armée coloniale connut des évolutions au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec l'introduction de la Constitution française de 1946, de la Loi-cadre du 23 juin 1956 et de la Constitution française du 4 octobre 1958. Les conditions de la présence française furent modifiées par la Loi-cadre dans laquelle la notion de défense intérieure et extérieure de la France se substituera à celle de souveraineté. C'est dans le contexte des indépendances que les armées nationales africaines seront mises en place. Elles résultent de la dissolution de l'armée coloniale qui a conduit à une redistribution ou plutôt un recasement des différents éléments de cette armée au sein de l'armée de leur pays d'origine. Ceci occasionna des problèmes dans la constitution de l'armée dans certains États d'Afrique Francophone. Ainsi le Sénégal récupéra la majorité des officiers à la différence du Niger. Le déséquilibre ainsi causé au sein des nouvelles armées africaines, rendit nécessaire une africanisation¹⁶ des cadres de l'armée et une accélération de la formation des officiers. Les divers accords d'assistance et d'aide technique et la mise en œuvre du « Plan Raisonnable¹⁷ » permirent d'atteindre ces objectifs¹⁸.

Notre analyse de l'institution militaire et du politique concernera la période post-indépendance. L'armée fut au cœur des luttes de pouvoir à partir de 1972 et nous assisterons, petit à petit, à une militarisation du système politique malgache¹⁹. La militarisation ou militarisme est l'interférence prétorienne des armées avec le pouvoir politique dont le coup d'État constitue la forme la plus achevée²⁰. L'armée à Madagascar se définit comme légaliste, elle se dit au service de l'État et garante de l'unité nationale. Elle n'est pas un va-t-en-guerre et constitue un rempart pour défendre l'intérêt supérieur de la Nation. Cette conception a ainsi évité à Madagascar de sombrer dans le chaos lors des crises politiques (1972, 1991, 2002, 2009). Les forces armées malgaches confinées dans leur rôle de « grande muette », sont donc fidèles à une conception classique de l'armée. Mais elles participèrent au jeu politique pour permettre à nombre de ses éléments d'occuper les fonctions qui étaient alors uniquement dévolues aux civils, si bien que nous retrouvons toujours toutes les caractéristiques du système politique civil²¹ tout au long de l'histoire de Madagascar. Certes Madagascar a été gouverné par des militaires pendant plus de 20 ans (le Général Gabriel Ramanantsoa de 1972 à 1975, le Colonel Richard Ratsimandrava de 5 février 1975 au 11 février 1975, le Général Gilles Andriamahazo de février à juin 1975 et l'Amiral Didier Ratsiraka de juin 1975 à 1991, puis de 1996 à 2001) au cours des trois républiques qu'a connu l'île. Mais Madagascar n'a connu aucun coup d'État²² « exclusivement militaire » à l'inverse de ses voisins africains. Cependant comment interpréter

L'assassinat du Colonel Richard Ratsimandrava ? Il a conduit à la mise en place d'un Directoire militaire en 1975 pour ensuite laisser place à la République Démocratique de Madagascar (RDM). Et la démission de Marc Ravalomanana en mars 2009 qui a remis les pleins pouvoirs à un Directoire militaire qui le transmettra ensuite à Andry Rajoelina ? A partir de l'avènement de la RDM, les élites martiales malgaches occupèrent des postes plus importants les uns que les autres dans les arcanes du pouvoir que ce soit au niveau ministériel ou aux hautes fonctions de l'État si bien qu'elles passeront plus de temps au sommet de l'État que les élites politiques. Aussi comme tous les corps de l'État, les forces armées n'échappent pas aux luttes politiques inhérentes au processus de construction de l'État ni aux phénomènes qui l'accompagnent tel le clientélisme, les luttes de faction et les tensions ethniques. Par conséquent, il faut comprendre l'armée en tant qu'institution mais aussi et surtout en tant qu'acteur politique aux intérêts, calculs et actions propres. Elles ont cependant constitué un recours si ce n'est une alternative lors des crises (1972, 1991, 2002, 2009) qui ont traversé la Grande Ile et elles ont contribué à ramener la paix sociale ainsi qu'une stabilité politique.

L'armée malgache est l'une des plus étoilées au monde, cela résulte de la politique menée par Didier Ratsiraka lors de son arrivée au pouvoir en 1975. Cette manœuvre a eu pour principale conséquence d'affaiblir cette institution et de la politiser. L'effort de dépolitisation menée au cours de la présidence d'Albert Zafy à partir de 1992 n'a pu être mené à son terme. En effet, le retour au pouvoir de Didier Ratsiraka en 1996 a fortement remis en cause cette tentative. Les tentatives de Marc Ravalomanana ont été vaines et les événements de 2009 ont quelque peu compliqué la tâche.

L'objet de cette contribution est d'analyser le rôle de l'armée dans le cadre du processus démocratique qui suit son cours à Madagascar et de nous interroger sur la neutralité, toutefois relative, de cette institution, sur son rôle de facteur de stabilisation et de l'implémentation de la démocratie. Il convient à ce titre de s'intéresser à l'histoire récente et immédiate au regard du rôle premier joué par les forces armées dans l'histoire politique de Madagascar de ces 50 dernières années (I). Nous verrons que suite à la militarisation du système politique (II), une démilitarisation du système politique ainsi qu'une dépolitisation des forces armées s'avèrent nécessaire pour que la neutralité politique et l'implémentation de la démocratie soient de mise (III).

I.- La période post coloniale : une institution hors-jeu de l'action politique

L'armée a été durant la période coloniale l'instrument de la légitimité coloniale et les États africains nouvellement indépendants feront en sorte qu'elle constitue l'instrument d'une légitimité nationale. L'armée fait partie des attributs associés à la souveraineté nationale. Elle constitue donc un symbole de l'État. Mais il s'agit d'une pièce rapportée, extérieure à l'ordre social et politique au moment des indépendances qui s'imposera peu à peu comme un instrument de pouvoir.

L'indépendance de Madagascar coïncide avec la naissance de l'armée malgache. Madagascar sera lié à la France par un accord de défense et d'assistance militaire technique²³ (juin 1960 à mai 1972). L'influence de la France se fit toujours sentir. Cette armée, comme la plupart des armées des anciennes colonies françaises, a été façonnée par des militaires français. Il suffit de se référer aux accords de coopération pour en comprendre le mécanisme. De nombreux officiers malgaches ont été formés dans des écoles militaires françaises, le général Gabriel Ramanantsoa est diplômé de l'école militaire de Saint-Cyr²⁴, tout comme le général Gilles Andriamahazo ou encore le colonel Richard Ratsimandrava. L'amiral Didier Ratsiraka a, quant à lui, été formé à l'école Navale de Brest. Ces différentes personnalités militaires ont toutes joué un rôle plus ou moins déterminant, au sommet de l'État, dans l'histoire politique du pays.

Même dans la période actuelle, force est de constater la présence d'officiers dans les hautes sphères du pouvoir et du rôle de l'ancienne puissance coloniale. C'est le cas entre autres de l'actuel Premier ministre, le général Camille Albert Vital²⁵. La formation des militaires malgaches a également été assurée par l'école militaire pour ressortissants d'outre-mer²⁶, mais Madagascar disposait aussi d'une école d'enfants de troupes à Fianarantsoa²⁶. L'Académie militaire d'Antsirabe (ACMIL)²⁷ ne fut créée que plus tard, en 1967.

Dans les années qui suivirent l'indépendance, les forces armées malgaches ne furent nullement associées à l'exercice du pouvoir. Elles n'ont pas été non plus associées à la construction de l'État ainsi qu'à l'accession à la souveraineté. La raison est simple, les forces armées malgaches comme ses pairs africaines, ont vu le jour en tant que forces nationales après l'accession de leurs États à l'indépendance, il convient par conséquent de s'interroger sur les raisons ayant amené ces États nouvellement indépendants à se doter d'une armée.

Conformément à la Constitution du 29 avril 1959, l'armée malgache a pour chef suprême, le Président de la République, Philibert Tsiranana. Au cours de la Première République (1960-1972) elle fut constituée par l'armée de terre, l'armée de l'air, l'armée de mer, la gendarmerie, le corps du service civique²⁸ et l'Académie militaire d'Antsirabe. A celles-ci s'ajoutent une force paramilitaire, les Forces Républicaines de Sécurité (FRS), qui est placée sous la houlette du ministre de l'Intérieur, André Resampa. Ce lui-ci fut également secrétaire général du PSD²⁹, chef de la sécurité et des forces de police, ce qui fit de lui un personnage incontournable de la politique malgache.

À partir de 1960, Madagascar, avec 6 300 militaires³⁰, possédait la deuxième armée des anciennes colonies françaises juste après la Côte d'Ivoire qui en comptait 6 800 et avant le Sénégal qui avait 6 200 militaires. Des officiers français³¹ participaient à son encadrement au titre de la Coopération en vertu des accords de défense et d'assistance militaire technique. L'effectif de l'armée connut un accroissement important au cours de la décennie 1960. En effet, en 1967, l'armée comptait 3 070 hommes dont 2 800 au sein de l'armée de terre, 70 dans l'armée de l'air et 200 dans l'armée de mer. À la fin des années 1960, il y aura 4 600 militaires pour 4 000 au sein de l'armée de terre, 400 pour l'armée de l'air et 200 pour l'armée de

mer. Au début des années 1970, l'effectif total de l'armée fut de 4 100 dont 3 700 militaires dans les rangs de l'armée de terre, 200 pour l'armée de l'air et 200 aussi pour l'armée de mer³². L'armée de terre a ainsi connu une forte augmentation de son effectif. Cela s'explique par l'augmentation du budget consacré aux dépenses militaires durant la période post-indépendance³³ et par la création de l'ACMIL qui vint pallier au manque d'hommes de rang par rapport au nombre de gradés. L'armée de l'air et l'armée de mer, après avoir également connu une croissance au niveau de leur effectif, se stabilisèrent. L'explication pourrait se trouver dans la faiblesse des équipements et des moyens³⁴. Cette situation n'est pas uniquement celle de Madagascar mais elle prévaut aussi pour nombre de pays africains. Plusieurs raisons peuvent expliquer le manque d'équipements tant au niveau des forces aériennes que des forces navales. Le coût élevé des appareils militaires constitue un frein à la constitution aussi bien d'une flotte aérienne que d'une flotte navale³⁵. Les différents États africains privilégient ainsi l'acquisition d'anciens avions dont le prix est moins élevé. Une autre explication est l'existence des accords de défense qui rend accessoire la mise sur pied d'une force aérienne ou d'une force navale. Ensuite, il semblerait que les États et les fabricants d'armes se seraient entendus afin de limiter la vente de matériels militaires hautement performants aux États africains. Et enfin, peu de militaires furent formés dans le domaine des forces aériennes et navales. La faiblesse de l'armement de l'armée combinée au manque de moyens de transports et de communications sur des territoires assez vastes ne permet pas à l'armée d'être opérationnelle. Cela l'empêche par conséquent d'exercer sa fonction de défense extérieure. Cette situation ne remet-elle pas en cause le professionnalisme de l'armée ? Pourtant les différents États africains consacrent un budget conséquent aux forces armées et ceci alors que les violences qui se déroulent sur ce continent peuvent être résolues par des forces paramilitaires, dont l'allégeance est moins difficile à obtenir que celle des forces armées régulières. Mais le fait de posséder une armée fait partie des attributs associés de la souveraineté nationale³⁶.

L'État malgache privilégie l'armée de terre et les forces paramilitaires, les FRS. Il s'agit pour l'exécutif de choyer ces deux composantes des forces armées malgaches afin de s'assurer de leur fidélité eu égard à leur effectif. Les rapports courtois entretenus entre le Président de la République Philibert Tsiranana et le Chef d'État-major, le général Gabriel Ramanantsoa³⁷, pourraient en témoigner. Il en est de même avec le chef des FRS, André Resampa. Il a confié ce poste à ces deux personnalités dans un souci d'équilibre ethnique, le général Gabriel Ramanantsoa est Merina, le groupe ethnique des Hautes terres centrales, tandis qu'André Resampa est Vezo, un communauté du Sud.

Mais il a également mis sur pied un État-major particulier en 1969 à la tête duquel se trouvait un officier français, le colonel Bocchino. Cet État-major particulier permit à Tsiranana d'exercer une certaine emprise sur les forces armées malgaches. Cependant, les relations entre le colonel Bocchino et le chef d'État-major général Gabriel Ramanantsoa d'un côté et le commandant de la gendarmerie, le colonel Richard Ratsimandrava³⁷ de l'autre furent parfois houleuses. Cela s'explique notamment par le fait

qu'ils n'ont pas le même grade, Gabriel Ramanantsoa est général tandis que Bocchino est colonel, ce qui est également le cas du commandant de la gendarmerie nationale, le colonel Richard Ratsimandrava. Ce dernier ne prendra la direction de la gendarmerie qu'en 1969. Elle a été auparavant commandée par le colonel Bocchino qui y gardera une forte influence. Philibert Tsiranana a fait en sorte que la gendarmerie puisse tenir tête à l'armée tant sur le plan militaire que sur le plan politique. Si bien que leurs effectifs sont sensiblement les mêmes : 2 700 pour l'armée et 3 600 pour la gendarmerie. D'ailleurs, Philibert Tsiranana disposait toujours d'une influence certaine sur la gendarmerie par l'entremise du commandant de la gendarmerie, le colonel Richard Ratsimandrava. En effet, le père de ce dernier, instituteur à Antananarivo était l'un des premiers partisans du PADESM³⁸ de Philibert Tsiranana. De plus, celui-ci jouera un rôle non négligeable dans la carrière du colonel Richard Ratsimandrava. Il lui assurera de son soutien lors de ses études à Saint-Cyr ainsi qu'au sein de l'armée de terre où il fut capitaine. Il rejoindra la gendarmerie par la suite et fut formé pour le haut commandement par le colonel Bocchino jusqu'à sa nomination à la tête de la gendarmerie en 1969³⁹. Le colonel Richard Ratsimandrava se sent quelque part redevable envers Tsiranana et lui assurera une certaine fidélité comme les événements de 1971 le démontreront.

Au lendemain de l'indépendance, les forces armées malgaches ont à leur tête une élite majoritairement merina formée à Saint-Cyr ainsi qu'à l'École de Guerre. Cette dernière en raison d'une meilleure formation fut plus apte à occuper des postes de direction et de commandement. Elle est conseillée et secondée par des officiers supérieurs de l'armée française. D'autres militaires malgaches, originaires de différentes régions et de différentes ethnies, ont été formés à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun (EOGN). Tandis que certains passeront par des écoles d'application, comme celle de Strasbourg. Ceux-là accédèrent à des postes de direction d'une manière plus lente que les militaires formés dans les autres écoles car ils commencèrent leur carrière en tant qu'officiers⁴⁰. Au sein de l'armée existe par conséquent des revendications en termes ethniques (représentation ethnique revendiquée par les hommes politiques originaires des régions autres que les Hautes Terres centrale de l'Imerina) mais aussi bien en fonction de l'école dont sont issus les officiers. Il y a également les problèmes d'avancement liés à l'origine ethnique et sociale. Une certaine opposition existe entre les officiers dits « Côtiers » et les officiers merina issus de l'élite. Ce fut notamment le cas avec le colonel Brécharad Rajaonarison, d'origine Antaisaka, qui pensait à l'existence d'un complot initié par les officiers merina. Les luttes de clan perceptibles au cours de la Première République sont à l'origine d'une situation explosive. Les critères de recrutement ainsi que la composition des forces armées malgaches ne militent pas en faveur d'une cohésion de l'institution militaire. L'armée en tant qu'acteur social est traversée par les mêmes clivages ethniques, culturels, linguistiques, religieux et régionaux que la population civile. A ceux-ci s'ajoute un clivage d'ordre générationnel. De même un certain nombre d'officiers servirent dans les forces coloniales.

Une manière de pallier à ce problème de promotion, et surtout au fait ethnique fut la création en 1966 par le ministre de l'Intérieur André Resampa, des FRS et de l'ACMIL qui visait à contrebalancer l'insuffisance des officiers. Les FRS sont une police paramilitaire majoritairement composée de militaires issus des régions « côtières »⁴¹. Quant à l'ACMIL, ses statuts prévoyaient qu'un tiers des places serait réservé aux « Côtiers », car celles octroyées par le gouvernement français au sein de ses écoles étaient limitées et ne permettaient pas de satisfaire les demandes émanant des six provinces⁴². L'ACMIL offrait une éducation gratuite, assortie d'emplois aux fils de l'élite ou de familles qui ne pouvaient pas les envoyer à l'Université.

De plus, le président Tsiranana essaya de favoriser la montée d'officiers « côtiers » au sein de l'armée. L'exemple le plus probant est celui du colonel Brécharad Rajaonarison qui compte parmi les trois colonels de l'armée malgache au lendemain de l'indépendance avec Roland Rabetafika et Richard Ratsimandrava. Il fut sous-officier au sein de l'armée coloniale avant d'être promu au sein de l'armée malgache et fut envoyé en France durant les années 1960 avec Roland Rabetafika poursuivre sa formation militaire au sein de l'École de Guerre. Philibert Tsiranana procéda également à la promotion d'officiers loyaux envers lui. Ce genre d'attitude qui s'apparente à du népotisme se retrouvera sous les régimes suivants. La promotion de ces officiers aboutit à nouveau un problème, la politisation de l'armée, sans toutefois régler celui de l'ethnisation.

II.- L'entrée des forces armées en politique : une militarisation du système politique malgache

L'analyse de l'institution militaire malgache montre l'interpénétration exemplaire et constante des forces civiles et militaires dans la lutte pour le pouvoir politique⁴³. La collusion entre la politique et l'armée remonte à la crise de 1972 et se manifestera au cours des différentes crises politiques (1972, 1991, 2002, 2009).

La crise de 1972 est une conséquence des événements⁴⁴ qui ont secoué la province de Tuléar en avril 1971⁴⁵. Des militants du parti d'opposition, le MONIMA⁴⁶ de Monja Jaona, attaquèrent durant le mois d'avril différents postes de police. Et pourtant, lors des élections législatives les électeurs de cette partie de l'île votèrent à 99% pour les candidats du PSD, au pouvoir. Mais ces élections comme celles qui eurent cours lors de la première République furent entachées de fraudes. La gendarmerie fut envoyée dans la province afin d'y rétablir l'ordre⁴⁷, permettant au Président Philibert Tsiranana et au PSD de surseoir la chute d'un pouvoir vacillant. La gendarmerie fut discréditée auprès des citoyens et ne pourra jouer le rôle de contre pouvoir voire d'alternative contrairement à l'armée.

Nous pouvons, cependant, nous interroger sur la position adoptée aussi bien par la gendarmerie que par l'armée. La gendarmerie est intervenue à la demande du Président Philibert Tsiranana. Nous avons précédemment évoqué les relations qu'entretenait le commandant de la gendarmerie, le

colonel Richard Ratsimandrava, avec le Président Philibert Tsiranana. Mais cela n'est pas la seule explication de sa son intervention. D'après certains auteurs comme Gérard Roy (1988), les forces armées malgaches étaient conscientes de la faiblesse du pouvoir de Tsiranana mais décidèrent d'agir différemment lors des événements de 1971. D'après ce dernier cela s'explique non seulement par la localisation du conflit mais aussi par les conséquences d'un changement de régime. L'armée décida de rester en retrait car les chances que ce conflit se répande jusqu'à atteindre l'Imerina étaient très minimales⁴⁸. De plus, il convient de ne pas minimiser le facteur ethnique. En effet, l'armée est composée principalement d'une élite merina, d'anciens nobles et hommes libres qui occupent les postes de commandement, tandis que la gendarmerie est majoritairement composée d'ethnie non-merina et de descendants d'esclaves. La revendication corporatiste, promotion des militaires non-merina, revêt donc un rôle capital. La gendarmerie est par conséquent favorable à un changement de régime pouvant répondre à ses attentes, c'est également le cas pour une frange de l'armée. Le MONIMA semble aussi favorable à un changement de régime mais ne fut pas en mesure de répondre aux attentes de la gendarmerie. Et en raison du caractère régional de la révolte, la gendarmerie se trouva contrainte de soutenir le pouvoir et de réprimer la révolte.

Ces événements coïncident avec la grève des étudiants de l'Université d'Antananarivo en mars-avril 1971 qui déboucha sur la crise 1972. Ils réclamèrent la suppression des accords de coopération culturelle qui font de l'enseignement malgache une annexe de celui de la France ; la fin de la domination française dans l'enseignement, le départ de tous les coopérants contrôlant l'institution scolaire⁴⁹. Ils protestèrent aussi contre les différentes arrestations et l'alliance avec l'Union sud-africaine, avec l'octroi de concession minière et territoriale à des sociétés sud-africaines. Des partis politiques tel que l'AKFM⁵⁰, qui disposait jusqu'alors d'un certain prestige⁵¹ à Tananarive et dans la province éponyme, tentèrent de prendre le contrôle de la manifestation et de jouer le rôle de médiateur. L'AKFM fit en sorte que la manifestation se cantonne à l'université en utilisant l'association syndicale estudiantine sous son influence. Il ira même jusqu'à soutenir le gouvernement dans son attitude dans la répression dans le sud, si bien qu'un tel agissement ternit son image tout autant que celle du pouvoir⁵². Celui-ci procéda à l'arrestation de plus de 400 étudiants et scolaires dans la nuit du 12 mai et les déporta à Nosy Lava⁵³. Le lendemain, l'État de siège fut décrété et les FRS occupèrent l'avenue de l'Indépendance pour réprimer une manifestation. Leur intervention se solda par la mort d'une quarantaine de personnes⁵⁴. Face à la résistance des manifestants, la gendarmerie et l'armée furent appelées à la rescousse mais ils refusèrent d'ouvrir le feu et quittèrent l'avenue de l'Indépendance avec les FRS.

L'armée, comme en 1971, n'intervint pas. Cela s'expliquerait par le fait qu'un certain nombre de militaires auraient été membres du MONIMA⁵⁵. Le 18 mai 1972 le Président Philibert Tsiranana remit les pleins pouvoirs au général Gabriel Ramanantsoa⁵⁶ comme l'exigeaient les manifestants car l'armée était la seule institution capable de rétablir l'ordre et de ramener la paix sociale⁵⁷. L'intervention de l'armée a une origine politique visant à

mettre un terme à une impasse politique ainsi qu'à une crise sociale et elle est constitutive d'une période d'instabilité systémique⁵⁸. Cette nomination modifia la place des forces armées malgaches au sein de la vie politique, si bien qu'elles représenteront un facteur politique au même titre que les partis et les autres groupes de pression traditionnels⁵⁹. Durant tous ces événements, l'armée française n'intervint pas malgré les accords de défense et de coopération. Selon Robert Archer, Philibert Tsiranana aurait demandé l'intervention des troupes françaises basées à Ivato et à Antsiranana. La France proposa l'envoi d'un commando afin d'escorter Philibert Tsiranana vers un lieu sûr, ce qu'il refusa. La non-intervention militaire représente un autre volet des relations entre la France et l'Afrique⁶⁰ et peut être interprétée comme la volonté d'abandonner un président décevant à ses yeux⁶¹.

Le cantonnement de la révolte de 1971 et de la crise de 1972 à un conflit isolé et régional (surtout pour le cas de la crise de 1971) nous laisse quelque peu perplexe car il ressort de l'analyse de certains chercheurs que les conditions économiques telles qu'un faible développement économique ou des situations d'inégalité ou d'exclusion (religieuses, ethniques) sont propices à l'émergence de conflits armés⁶². Madagascar réunissait les conditions favorables à l'émergence d'un conflit armé. Mais la dimension régionale de la jacquerie de 1971, le faible armement du MONIMA et le caractère pacifique des manifestations étudiantes ne permirent pas qu'un tel conflit puisse s'installer. La raison principale fut l'attitude de l'armée qui refusa d'utiliser des armes contre les citoyens. A cela nous pourrions ajouter d'autres éléments tels que le *Fihavanana*⁶³, le rôle de l'Église en tant qu'autorité morale ou *Ray-aman-dreny*.

A la suite de la remise des pleins pouvoirs, le Parlement se réunit en congrès afin d'adopter la révision constitutionnelle qui crée le poste de Premier ministre que le général Gabriel Ramanantsoa occupa. Un gouvernement, composé de 10 ministres dont 4 militaires⁶⁴ à l'exception du général Gabriel Ramanantsoa, fut mis en place le 27 mai 1972⁶⁵. Ce gouvernement devait rétablir l'unité nationale, la paix civile et l'ordre public afin de rassurer les franges de l'élite tananarivienne et des provinces effrayées par le « gauchisme » de certains leaders du mouvement. Afin d'atteindre ses objectifs⁶⁶, le gouvernement d'union nationale interdit toutes les activités des partis politiques ce qui illustre la volonté apolitique du régime comme c'est le cas dans d'autres États Africains. Des gouverneurs militaires furent nommés à la tête des six provinces⁶⁷ démontrant ainsi à une interpénétration des militaires dans le politique. Mais, nous ne pouvons dans le cas malgache parler de régime militaire car le gouvernement est composé dans des proportions identiques de civils et de militaires. L'expression « régime militaire » désigne les gouvernements où les principales décisions sont prises exclusivement ou de façon prédominante par des membres des forces armées. Les régimes militaires sont en quelque sorte des régimes autoritaires dans lesquels sont exclus totalement ou largement les dirigeants civils par la volonté des militaires ou par celle des civils⁶⁸.

Ce gouvernement bien que comportant les différents courants de l'armée, ne parviendra pas assurer leur cohésion. Parmi les représentants de l'armée de terre, nous retrouvons, le général Gabriel Ramanantsoa, le

général Gilles Andriamahazo et le commandant Joël Rakotomalala. La gendarmerie est représentée par le colonel Richard Ratsimandrava et la marine par le capitaine de corvette Didier Ratsiraka. La prédominance de l'armée de terre au détriment de la gendarmerie, qui dispose pourtant de l'effectif le plus élevé⁶⁹, s'explique sûrement par sa non-intervention dans la crise faisant d'elle une alternative au pouvoir à la différence de la gendarmerie. Trois forces centrifuges se disputent ainsi le pouvoir au sein du gouvernement et de l'armée⁷⁰. Pascal Chaigneau évoque le terme de partis militaires⁷¹ au même titre que les partis politiques. L'armée malgache est révélatrice de la pluralité des tendances du système politique civil. Ces forces conduiront le gouvernement à l'implosion. La première force centrifuge est représentée par le colonel Richard Ratsimandrava, ministre de l'Intérieur et commandant de la gendarmerie. C'est certainement à ce titre qu'il dut sa nomination. Le général Gabriel Ramanantsoa ne pouvait se passer de la gendarmerie et donc de son commandant car celle-ci disposait d'un effectif supérieur à celui de l'armée et ce malgré le rôle qu'elle a joué au cours des événements de 1971. En tant que ministre de l'Intérieur, il tenta de mettre en œuvre la réforme des *fokonolona*⁷² ainsi qu'une « maîtrise populaire du développement ». Le colonel Richard Ratsimandrava et sa réforme ne recueillirent pas l'adhésion de l'élite malgache, car cette dernière l'interpréta comme une menace à l'encontre de son pouvoir. De plus des partis de gauche tels que le MONIMA et le MFM⁷³ se méfient du colonel Richard Ratsimandrava auquel ils reprochent de vouloir briser l'élan populaire de mai 1972⁷⁴. La deuxième force centrifuge est représentée par le ministre des Affaires Étrangères, le capitaine de corvette, Didier Ratsiraka qui reprit à son compte les revendications des manifestations populaires de 1972. Une nouvelle orientation fut insufflée à la diplomatie malgache conduisant à la révision des accords de coopération avec la France en 1973⁷⁵ : à l'évacuation de toutes les bases militaires françaises de l'île⁷⁶ (Ivato et Antsiranana) ; au retrait de la zone franc ; à une ouverture vers l'Est et les pays « progressistes⁷⁷ » ; au non-alignement. Il se définit comme le défenseur de la « *lutte de libération des peuples sous le joug de l'apartheid et de l'impérialo-capitalisme*⁷⁸ ». Ses séjours à l'extérieur lui permirent d'obtenir une crédibilité internationale. Il disposa du soutien de la frange nationaliste des élites. Tandis que les partis de gauche lui reprochèrent son manque d'expérience du terrain politique. La troisième force centrifuge est symbolisée par le colonel Roland Rabetafika, directeur général du gouvernement. Il fut le défenseur d'une malgachisation de l'économie et le garant de la préservation des intérêts de l'élite merina dont il est issu. Il est considéré comme « l'homme de l'ombre » et le « fils spirituel » du général Gabriel Ramanantsoa. Une lutte commença à prendre forme entre le colonel Richard Ratsimandrava et le capitaine de corvette Didier Ratsiraka.

Mais les forces armées furent confrontées à d'autres problèmes non résolus par le changement de régime. Il s'agit d'une revendication corporatiste des officiers « Côtiers » qui se sentent lésés en matière de promotion qui profiteraient davantage aux militaires merina. A la tête de ce mouvement se trouve le colonel Bréchara Rajaonarison. Ce malaise au sein des forces armées conduisit à une tentative de coup d'État le 31 décembre

1974 qui se solda par un échec et l'arrestation d'officiers originaires de provinces⁷⁹. Cela amena le général Gabriel Ramanantsoa à dissoudre son gouvernement le 25 janvier. Il tenta de former un nouveau gouvernement avec le soutien de l'AKFM d'un côté et de Philibert Tsiranana de l'autre. Mais par contre il ne disposait ni du soutien de Richard Ratsimandrava, ni de celui de Didier Ratsiraka si bien qu'il fut contraint d'abandonner le pouvoir le 5 février 1975 et de le remettre au colonel Richard Ratsimandrava selon l'article 3 de la loi constitutionnelle du 7 novembre 1972⁸⁰.

Ce dernier mit en place un gouvernement⁸¹ comprenant 6 militaires⁸² et 9 civils, et des gouverneurs militaires à la tête des provinces⁸³. Nous ne pouvons pas réellement parler de régime militaire à l'instar du gouvernement du général Gabriel Ramanantsoa. Didier Ratsiraka ne fera pas partie de ce gouvernement en raison de son opposition au colonel Richard Ratsimandrava. De plus, il aurait conditionné sa participation à un éventuel gouvernement à l'exclusion de Richard Ratsimandrava. Le colonel Richard Ratsimandrava fut assassiné le 11 février 1975⁸⁴, expression d'une intrusion plus importante des forces armées au sein de la politique. Ces dernières qui se reconnaissent désormais une vocation politique décident d'exercer la politique non plus pour une période transitoire mais pour plus longtemps. La période qui s'en suivit, vit une radicalisation de leur position.

A la suite d'une réunion des officiers des six provinces convoquée par le chef d'État-major, le général Gilles Andriamahazo, un Directoire militaire fut mis en place le 11 février 1975 et opéra jusqu'au 15 juin 1975⁸⁵. Il fut composé de 18 militaires⁸⁶ représentant les différents corps des forces armées malgaches et les diverses régions de l'île⁸⁷. Il eut comme Président, le général Gilles Andriamahazo et vit le retour du capitaine de frégate Didier Ratsiraka. Le Directoire militaire fut assisté d'un gouvernement dont les membres furent les mêmes que ceux du gouvernement Ratsimandrava. Des gouverneurs militaires⁸⁸ furent aussi nommés à la tête des provinces, la loi martiale instaurée. Le Directoire militaire suspendit l'activité de tous les partis politiques⁸⁹. La militarisation du système politique malgache est amorcée. L'armée, une fois arrivée à la tête de l'État, fit en sorte d'institutionnaliser son pouvoir. Elle procéda à une réorganisation du pouvoir et de l'Administration pour contrôler. La centralisation est la principale caractéristique de ces changements. Pour légitimer son pouvoir, elle évoqua « l'intérêt supérieur de la Nation », ainsi que le souci de conformité avec la Constitution. Le Directoire militaire demanda au Conseil Supérieur des Institutions de se prononcer sur l'ordonnance du 11 février portant création du Directoire militaire. Le Conseil Supérieur des Institutions cautionna ladite ordonnance le 18 février 1975⁹⁰.

Dès la mise en place du Directoire une lutte de pouvoir et de leadership se manifesta entre le général Gilles Andriamahazo, le commandant Jean André Soja et le capitaine de frégate Didier Ratsiraka. Ces derniers représentent respectivement l'armée de terre, la gendarmerie et la marine. Le général Gilles Andriamahazo représente les intérêts des élites merina, tandis que le commandant Jean André Soja est considéré comme l'héritier du colonel Richard Ratsimandrava, et enfin Didier Ratsiraka représente les partisans d'un nationalisme des partis politiques de gauche et dans une moindre mesure les intérêts des élites des provinces⁹¹. Cette lutte de pouvoir

vit finalement s'affronter le commandant Jean André Soja et le capitaine de frégate Didier Ratsiraka. Ce dernier fut élu par le Directoire président du *Conseil Suprême de la Révolution (CSR)* le 15 juin 1975⁹² qui remplaça le Directoire. Des institutions provisoires virent le jour, le *Conseil Suprême de la Révolution* et le *Comité Militaire de Développement*. Nous serons toujours en présence d'un régime militaire puisque les 9 membres du CSR sont des officiers⁹³. Il n'y aura par contre que 2 militaires au sein du gouvernement, le lieutenant-colonel Jaona Mampila, ministre de l'Intérieur et Didier Ratsiraka, ministre de la Défense⁹⁴, tous deux membres du CSR.

Didier Ratsiraka se devait de consolider son pouvoir mais surtout de l'institutionnaliser et enfin se départir de ses attributs militaires afin d'être reconnu comme un politique par les groupes de pression civils. Pour cela, il lui faut obtenir une légitimité nationale. Il procéda à des nationalisations afin de s'attirer la sympathie des partis progressistes et mit en œuvre un programme politique, la *Charte de la Révolution Socialiste Malagasy*. En vue d'institutionnaliser son pouvoir, une Constitution fut élaborée et soumise à un référendum le 21 décembre 1975. Celui-ci eut aussi pour objet sa désignation comme Président de la République Démocratique de Madagascar. Après l'adoption du référendum, Didier Ratsiraka put se targuer d'avoir obtenu la légitimité populaire accédant ainsi au rang d'homme d'État et n'étant plus redevable des groupes de pression civils ou militaires⁹⁵.

Durant la RDM, l'institution militaire fut remaniée. Le *Comité Militaire pour le Développement*⁹⁶ (CMD) fut maintenu par la Constitution du 31 décembre 1975. D'après l'ordonnance du 4 mars 1976 tous les membres du Directoire militaire en activité de service sont membres du CMD. C'est d'une part une manière pour Didier Ratsiraka de les avoir sous sa main et d'autre part une récompense quant au choix de Didier Ratsiraka comme chef de l'État. Sont également membres du CMD une cinquantaine de militaires nommés par le Président de la République sur proposition du ministre de la Défense⁹⁷. Le général Gilles Andriamahazo est nommé Président du CMD le 5 mars 1976⁹⁸. Le CMD a, d'après l'article 98 de la Constitution, pour mission de donner son avis sur tout programme de défense et de développement économique et social ; de participer à l'élaboration des projets de développement dont l'exécution est confiée aux forces armées. Les forces armées malgaches sont détournées de leur mission principale qui est la défense du territoire car il leur est accordé des tâches autres que militaires.

L'armée bien qu'étant à l'origine du pouvoir et pilier de la Révolution fut quelque peu en retrait au cours de l'existence de la RDM et cela malgré sa présence au sein des institutions telles que le CSR et le CMD. Le CMD n'eut d'ailleurs qu'un rôle consultatif et son ordre du jour était fixé par le Président de la République. Cette institution n'eut pas de raison d'être à part la neutralisation de certains éléments de l'armée. Quant au CSR, composé aussi bien de militaires que de civils, il servit à la fois d'expression à la force politique que constitue l'armée et de corps de représentation de ses différents intérêts et de ses diverses factions⁹⁹. Il était auparavant composé uniquement de militaires, mais il importait également de récompenser les différents leaders des partis politiques ayant adhéré à la *Charte de la*

Révolution Socialiste Malagasy. Ceux-ci furent ainsi nommés *Conseillers Suprêmes de la Révolution*. Un geste similaire fut effectué à l'égard des forces armées. Le colonel Joël Rakotomalala fut nommé Premier ministre. A la suite de son décès lors d'un accident, un ancien du PSD, Justin Rakotoniana le remplaça. Il s'effaça rapidement au profit du lieutenant colonel Désiré Rakotoarijaona, remplacé par le colonel Victor Ramahatra en 1988¹⁰⁰. Après ce dernier Madagascar n'eut que des Premiers ministres civils. Mais ce ne fut plus le cas à partir du 20 janvier 2007, quand le général Charles Rabemananjara accéda à ce poste¹⁰¹. Les militaires jouissent donc d'une place de choix au sein des institutions de l'État.

La mise en place de la RDM conduisit l'armée à se redéfinir. La majorité des « chefs historiques¹⁰² » de l'armée fut écartée du pouvoir ou mise à la retraite afin de permettre au nouveau régime d'asseoir son pouvoir : le général Gabriel Ramanantsoa fut admis à la retraite le 21 mars 1975, un mois après avoir cédé le pouvoir au colonel Richard Ratsimandrava. Il en fut de même pour le général Philibert Ramarolahy, chef d'État-major des forces armées, admis à la retraite le 20 septembre 1975, et remplacé par le lieutenant-colonel Alphonse Rakotonirainy décédé lors d'un accident le 30 juillet 1976 et remplacé par le lieutenant-colonel Rakotoarison. En fait Didier Ratsiraka exerça le véritable contrôle sur l'armée derrière cet homme de paille. Le lieutenant-colonel Rakotoarison, homme de rang, n'a pas fréquenté Saint-Cyr ni même l'Académie d'Antsirabe. Officier subalterne, il fut promu officier général par Didier Ratsiraka¹⁰³. Le général Gilles Andriamahazo fut aussi admis à la retraite en novembre 1976. Madagascar ne dispose plus à cette époque de général en activité. Le pouvoir fit en sorte que les militaires les plus gradés soient mis hors du jeu politique. Lorsque le nouveau régime ne pouvait mettre à la retraite certains officiers, il procéda à leur nomination à différents postes afin de s'assurer de leur fidélité ou encore de leur allégeance. Le colonel Roland Rabetafika, Directeur Général du gouvernement Ramanantsoa, fut nommé inspecteur général de l'armée en octobre 1975. Le chef d'escadron Jean André Soja, ancien chef de province de Tuléar et ministre du Développement du colonel Richard Ratsimandrava, un temps rival de Didier Ratsiraka dans les luttes de pouvoir au sein du Directoire militaire en 1975, fut affecté au poste d'inspecteur de la gendarmerie en octobre 1975. Quant à l'ancien adjoint du colonel Richard Ratsimandrava, le lieutenant-colonel Mijoro Rakotomanga, il fut nommé à la tête de la gendarmerie et fut épaulé dans sa tâche par le chef d'escadron Jean-Philippe¹⁰⁴. En dépit du nombre important de nomination de militaires leur influence va décroître. Et afin de « compenser » le départ des plus hauts gradés au sein de l'institution militaire, Didier Ratsiraka se fit attribuer le grade d'Amiral de la flotte par un vote de l'Assemblée Nationale Populaire le 5 décembre 1983¹⁰⁵ faisant de lui le plus haut gradé de l'armée. Cette stratégie eut pour but de le conforter dans son rôle de chef suprême de l'armée et d'exercer par le jeu des nominations et promotions un contrôle sur les forces armées malgaches. Pour accentuer son emprise, Didier Ratsiraka procéda à l'augmentation des salaires et des avantages accentuant ainsi son emprise.

Poursuivant sa stratégie Didier Ratsiraka réorganisa les forces armées par la création des *Forces Armées Populaires* (FAP), le 1er octobre 1975¹⁰⁶. En tant que « militant en uniforme¹⁰⁷ », les FAP furent un levier de l'idéologie socialiste et de la Révolution auprès de la population. Nous sommes face à un loyalisme idéologique. D'ailleurs, le discours marxiste-léniniste des dirigeants ne serait qu'un moyen en vue de s'assurer une garantie transcendante voire indiscutable, à l'unité de l'armée et de la nation¹⁰⁸. L'armée participe au développement du pays au même titre que les civils, si bien que toute volonté de revendications corporatistes se trouve écartée. L'armée devint un instrument nouveau de la politique, dépassant sa fonction traditionnelle de défense du territoire, de protection de la légalité républicaine et de maintien de l'ordre, pour atteindre une dimension économique s'intégrant dans le processus global de développement du pays¹⁰⁹. Nous assistons ainsi durant cette période à une reconceptualisation de l'institution militaire dont l'objectif principal fut son affaiblissement ainsi que sa politisation. La fusion des armées de terre, de l'air et de mer au sein des FAP¹¹⁰ combinée à l'augmentation des effectifs s'inscrit dans cette perspective d'affaiblissement et de banalisation. De plus, Didier Ratsiraka s'appuya sur une force paramilitaire, le *Régiment de Sécurité Présidentielle* (Resep¹¹¹) dont les membres furent majoritairement issus de l'ethnie betsimisaraka¹¹², la sienne, afin de s'assurer de leur fidélité. Le Resep¹¹³, au même titre que les FRS de la 1^{ère} République, devint le garant du « régime autoritaire », et constitua un contrepoids face aux militaires. L'armée se trouva par conséquent dépossédée de l'usage de la force dont elle n'eut plus le monopole. De plus la politisation du tableau d'avancement et de nomination remit en cause la forme pyramidale de la structure militaire. La fonction politique prima sur la notion de grade et sécularisa les militaires. La création de l'AREMA¹¹⁴ et du FNDR¹¹⁵ renforça ces tendances. En effet, une fois parvenus au pouvoir, les militaires créèrent un parti politique afin de se donner une assise sociale et une légitimité populaire. Ils évitèrent de mettre en place un gouvernement militaire qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur la cohésion institutionnelle. Une nouvelle classe politique composée essentiellement de militaires mais aussi d'ex-officiers émergea alors sous la Deuxième République¹¹⁶.

La stratégie d'affaiblissement et de politisation de l'armée semble avoir porté ses fruits comme le montre son attitude lors de la crise de 1991. Didier Ratsiraka réussit à s'assurer la fidélité et la loyauté des différents gradés de l'armée. Enfin, il ne craignait plus un éventuel coup d'État de l'armée, car il avait éloigné des postes de commandement et de responsabilité la plupart des officiers supérieurs et des généraux¹¹⁷. Un sentiment de loyauté et de légalisme semblait régner dans les rangs de l'armée. Cependant deux généraux, le général Désiré Rakotoarijaona, ancien CSR et Premier ministre, et le général Jean Rakotoarison, ancien chef d'État-major de l'armée et Président du CMD, rejoignirent le mouvement des Forces Vives qui réclamèrent de nouvelles élections (Didier Ratsiraka avait remporté l'élection présidentielle de 1989). Composées des différents partis d'opposition, elles lancèrent une grève générale et mirent sur pied un gouvernement parallèle. Le général Jean Rakotoarison fut désigné Président de la République Albert Zafy, Premier ministre. Didier Ratsiraka au cours d'une réunion avec

différents généraux tenta de s'assurer de leur soutien mais d'autres généraux rejoignirent les Forces Vives.

Finalement, au même titre que le FFKM¹¹⁸, l'armée devint un médiateur au cours de cette crise. Les généraux Désiré Ramakavelo et Jean André Soja s'essayèrent à cette tâche mais sans grand succès. Diverses réunions au sein de l'institution militaire eurent lieu, notamment celle de l'Inspection générale de la Gendarmerie réunissant des généraux de toutes les armées. Cette réunion aboutit à un plan de retour aux casernes une fois le calme rétabli, qui serait présenté aux futures institutions de la transition.

Le général Désiré Ramakavelo fut ministre des forces armées au sein du gouvernement mis en place après l'adoption de la *Convention du Panorama du 31 octobre 1991*¹¹⁹. Tandis que le général Jean André Soja fut commissaire général pour le développement du Sud. D'après cette Convention, Didier Ratsiraka restait Président de la République mais aussi Chef suprême des armées, tandis que le Premier ministre, Guy Willy Razanamasy fut le chef de toutes les forces de l'ordre et responsable de la sécurité du pays. Ce dernier nomma le général Mijoro Rakotomanga Chef d'État-major particulier. Celui-ci procéda à des études visant à la réinsertion du personnel des forces armées dans le cadre de programme d'ajustement structurel et la relance d'un programme d'action régionale en matière de sécurité civile (PARSEC) avec les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien¹²⁰.

Lors des événements de 2002, pourtant marquée par le non-engagement de l'armée celle-ci joua un rôle majeur dans la résolution de la crise. Elle apparut profondément divisée. Le gros des troupes refusa de choisir un camp dans le conflit opposant Didier Ratsiraka et Marc Ravalomanana. Le premier s'appuya sur des partisans armés, le second fit appel à des réservistes, les *Zanadambo*¹²¹. Les forces armées se rangèrent derrière celui qui fut investi comme nouveau Chef de l'État, rejetant d'éventuelles tentations de prise de pouvoir. Mais auparavant différentes écoles de pensée virent le jour : *« ces courants sont loin d'être monolithiques car l'engagement des acteurs est dicté par des déterminants aussi divers que l'intérêt personnel, l'opportunisme, la conviction politique, la conception de l'éthique militaire »*¹²². Trois tendances se dégagent. La première est celle du loyalisme. Ses adeptes défendent la position de Didier Ratsiraka. Le courant loyaliste est utilisé pour des tâches de répression très sévères, et nous ne sommes finalement plus très loin de milices paramilitaires destinées à éliminer physiquement les partisans de Marc Ravalomanana. Didier Ratsiraka semble prêt à tout pour ne pas se voir évincer du pouvoir, en témoigne par ailleurs *« la piteuse équipée d'un charter d'affreux »*¹²³. Des mercenaires français tentent en effet, à la mi-juin, une mission à Madagascar pour venir en aide au président sortant. L'avion qui les conduit à Madagascar est certes contraint de regagner la France quelques heures après son envol sur intervention du Quai d'Orsay. Mais l'expérience témoigne tout de même de l'acharnement dont fait preuve Didier Ratsiraka dans la lutte qu'il mène pour la conservation de son pouvoir.

La deuxième tendance est celle des légitimistes affiliés à Marc Ravalomanana. La majorité d'entre eux se recrute parmi les officiers et les soldats convaincus du bien-fondé de l'action de Marc Ravalomanana.

D'autres, plus opportunistes, appartiennent à la catégorie de ceux qui ont été écartés par Didier Ratsiraka quelques années auparavant et qui voient là un moyen de revenir sur le devant de la scène. Tous invoquent la légitimité de leur leader, et tentent de faire valoir leur position aux yeux du pays tout entier. Le point de départ du courant légitimiste est, selon Jaona Rabenirainy¹²⁴, « l'appel du 28 février lancé par dix officiers de l'inspection générale de la gendarmerie nationale¹²⁵ pour la sauvegarde de la patrie en danger », dans lequel ils affirment que la « neutralité évoquée par le ministre responsable à chaque intervention ne signifie nullement l'immobilisme, l'inaction totale, encore moins l'indifférence ou la démission ». Marc Ravalomanana peut donc compter des alliés parmi les corps armés, et certains signataires de cet appel seront d'ailleurs amenés par la suite à rejoindre le gouvernement de Jacques Sylla. Le Comité militaire pour la défense du choix populaire (KMMSB), créé peu de temps après, appelle tous les membres des corps de l'armée et de la police à reconnaître Marc Ravalomanana comme nouveau président de la République. Le communiqué du 15 avril 2002 invite les militaires à désobéir aux ordres du général Ismaël Mounibou, chef d'État-major nommé par Didier Ratsiraka. Les légitimistes ne manquent pas d'exprimer leur rejet de Didier Ratsiraka et de ses partisans. Ils insistent surtout sur le fait qu'il n'est pas envisageable pour eux de mener l'armée vers un coup d'État, et que leur action se limite à protéger les biens et les personnes.

La dernière tendance, confondue avec celle des loyalistes, adopte une position radicalement différente, celle de la neutralité. Cette tendance ne se réclame d'aucun des deux camps, et ses partisans, les généraux Bruno Rajaonson et Zafitsiarendrika et Ririva Rabarisoa respectivement 2^{ème} et 3^{ème} adjoint du Chef d'État-major de l'armée le général Ismaël Monibou et chef du 3^{ème} bureau, refusent de s'engager dans un débat qui ressort selon eux du domaine du politique. Condamnant les barrages au même titre que l'autoproclamation de Marc Ravalomanana, ils se replient derrière la loi. Le « père spirituel » de cette tendance est le général Marcel Ranjeva, ministre des forces armées de 1996 à sa démission le 8 mars 2002¹²⁶. Il n'a en effet cessé d'insister sur le fait que les forces armées doivent défendre l'unité nationale sans se faire l'instrument de la domination des uns. En ce sens, il contribue à ce que l'armée ne se laisse pas embrigader dans des luttes de factions et continue à assurer sa mission originelle de maintien de l'ordre et de l'unité nationale.

La crise de 2009 ne déroge pas à la règle. Andry Rajoelina accéda au pouvoir grâce au soutien du Corps d'Armée des Personnels et des Services Administratif et Technique (CAPSAT¹²⁷). En effet, face au blocage de la situation les éléments du CAPSAT prirent fait et cause pour Andry Rajoelina et ses partisans. Pour comprendre cette prise de position, il faut tenir compte que l'armée n'a pas été choyée par Marc Ravalomanana. Le schisme qui s'était créé sein des forces armées malgaches durant la crise de 2002 n'a fait que s'accroître. Tout au long de sa présidence, Marc Ravalomanana favorisa la gendarmerie ainsi que la police nationale au détriment de l'armée. La gendarmerie joua un rôle non négligeable dans son accession au pouvoir. Un certain nombre d'officiers ayant soutenus Didier

Ratsiraka furent emprisonnés. Une « révolution des colonels » engendra aussi un sentiment de frustration de la part des généraux exclus des postes de commandement. Le non respect de la hiérarchie, de grade et d'ancienneté dans l'octroi des postes de commandement indigna la majeure partie de l'armée. De plus il ne faut pas négliger la gestion musclée des manifestations par l'EMMONAT¹²⁸ ainsi que la fusillade du 7 février 2009 devant le palais présidentiel d'Ambohitsirohitra perpétrée par la garde présidentielle qui fera environ 30 morts et plus de 200 blessés¹²⁹. A cela nous pouvons ajouter le recours à des éléments extérieurs aux forces armées malgaches comme en 2002, c'est le cas notamment de conseillers militaires et de milices composées majoritairement de rugbymen auxquels nous pouvons ajouter des « mercenaires¹³⁰ ». Tous ces éléments feront que les forces armées malgaches soutinrent Andry Rajoelina et constituèrent la caution qui lui manquait pour accéder au pouvoir. Ceci en dépit de l'ultime tentative de Marc Ravalomanana de mettre en place un Directoire militaire¹³¹ auquel il transmit les « pleins pouvoirs », ensuite remis à Andry Rajoelina¹³². Un processus de légitimation et de légalisation par la HCC confirma le 18 mars 2009 les deux ordonnances de transfert de pouvoir. De plus, elle déclara que ce dernier exerce les attributions du Président de la République telles que définies par la Constitution et procéda à son installation en tant que Président de la Haute Autorité de Transition le 21 mars 2009¹³³.

La militarisation du système politique malgache s'explique par l'inéventualité d'une attaque extérieure mais aussi par l'utilisation des forces armées à des tâches de caractère paramilitaire. Le détournement des forces armées de leur mission traditionnelle peut, en régime civil, se révéler une arme à double tranchant. Lorsque l'armée et le pouvoir civil connaissent des liens stables et des rapports confiants, ils entretiennent des relations harmonieuses au bénéfice de la protection de l'État et du pouvoir en place. En revanche quand leur fréquentation mutuelle est faite de méfiance et de suspicion, ils s'engagent dans des relations conflictuelles qui aboutissent généralement au renversement du pouvoir civil, au profit des militaires¹³⁴. Les relations entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire se sont dégradées peu après la révolte dans le Sud de Madagascar en 1971.

Nous venons de voir que l'armée dispose d'un pouvoir non négligeable au cours des différents régimes qu'a connus Madagascar. Il s'avère désormais nécessaire de dissocier le pouvoir militaire du pouvoir politique. Afin d'arriver à un tel objectif, une démilitarisation du système politique s'impose.

III.- Entre démilitarisation du système politique malgache et reprofessionnalisation des forces armées malgaches

La période de transition démocratique menant vers un nouveau régime qui s'est produite dans l'ensemble du continent africain au cours des années 1990 a mis en évidence le rôle de l'armée. Celle-ci joue un rôle fondamental dans le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique. Cependant, le retrait des militaires du pouvoir n'implique

pas forcément que ces derniers n'exercent plus le pouvoir. La transition a permis dans bien des cas la démocratisation de certains régimes. Derrière cette démocratisation se profile inévitablement la problématique de la neutralisation de l'armée qui passe par la démilitarisation du pouvoir ainsi que la dépolitisation de l'armée.

La démilitarisation du système politique malgache va de pair avec la dépolitisation de l'armée. Celle-ci a, en effet, durant la Deuxième République, été fortement impliquée dans le monde politique. Cela remonte à la période charnière de 1972. Les promotions ou avancements furent dans leur majorité réalisés sous couvert de desseins politiques. Le pouvoir en place agit de la sorte pour récompenser ses alliés politiques pour services rendus. Les phénomènes de clientélisme, de corruption étaient par conséquent fortement répandus au sein de l'armée malgache. Avec ce système, l'armée malgache devint l'une des plus étoilées au monde. Une telle situation ne pouvait perdurer et nécessita une dépolitisation de l'armée ainsi qu'une démilitarisation du système politique malgache. Celle-ci s'avéra importante, un grand nombre de militaires ont occupé les hauts emplois de l'État. De plus, après une « dés-institutionnalisation » des forces armées malgaches au cours de la II^{ème} République, un des enjeux majeur de la consolidation démocratique est leur reprofessionnalisation.

Les transitions démocratiques ont poussé à la civilisation/démilitarisation du pouvoir et la dépolitisation et refocalisation professionnelle des forces armées. Les régimes post-transition (ceux qui tendent vers la démocratie) reposent sur une séparation formelle, institutionnelle et constitutionnelle des sphères civiles et militaires¹³⁵.

La démilitarisation implique non seulement la civilisation du personnel dirigeant et le retour à des règles constitutionnelles affirmant le contrôle civil de l'armée. Mais il est également nécessaire qu'un contrôle démocratique puisse s'exercer afin que l'influence de l'armée sur le politique ne puisse être instrumentalisée politiquement et liée à l'accumulation du capital et à la recherche de l'hégémonie nationale¹³⁶.

La dépolitisation de l'armée ainsi que la démilitarisation du système politique ont été menées après la chute de la RDM et lors de la mise en place de la Troisième République. La dépolitisation a été initiée par le président Albert Zafy, mais elle a été limitée par le retour au pouvoir de Didier Ratsiraka en 1996. L'avènement de Marc Ravalomanana en 2002 a permis une certaine dépolitisation et mutation des forces armées mais la démilitarisation du système politique semble avoir un train de retard. De plus, depuis les événements de 2009 nous assistons à une remilitarisation du régime.

La volonté de dépolitisation de l'armée remonte aux années 1992-93 et se manifesta par l'adoption du statut particulier des militaires en 1996¹³⁷ et la sortie du *livre blanc de la défense*. Les principaux instigateurs en furent les généraux Désiré Ramakavelo et Marcel Ranjeva qui se succédèrent au poste de ministre de la Défense¹³⁸. Cette dépolitisation s'inscrit dans le contexte de la transition démocratique à l'aube des années 1990. Il s'agit d'adapter les forces armées au contexte de l'après guerre froide ainsi qu'à

celui de l'ajustement structurel et de ses conditionnalités : État de droit et bonne gouvernance. Les militaires sont à l'origine de la démilitarisation.

Le système politique fut peu à peu démilitarisé ou « civilisé » si bien qu'au sein du gouvernement seuls les ministères liés au maintien de l'ordre public, la Défense nationale et l'Intérieur, furent occupés par des militaires. Les raisons d'un tel recul des militaires, s'expliquent d'après Jaona Rabenirainy dans un premier temps par la diabolisation de l'amiral Didier Ratsiraka, et par conséquent de l'institution militaire à travers l'ascension des Forces Vives. Ces dernières, en tant que forces sociales et politiques agissant en dehors de l'État sont à l'origine de l'initiative politique qui a mené à la transition politique. Cette initiative a reçu l'adhésion de la société civile et a conduit les militaires à quitter le pouvoir¹³⁹. Cela s'est ainsi manifesté dans le cas malgache par la dissolution de toutes les institutions exécutives et législatives. Organe majoritairement occupé par des militaires, le Conseil Suprême de la Révolution fut donc dissout. Et dans un second temps, le positionnement adopté par les généraux Désiré Ramakavelo et Marcel Ranjeva qui considèrent que les forces armées sont au service de la nation et non d'un régime politique. De plus, ils insistent sur une stricte neutralité de l'armée comme condition *sine qua non* d'une institution militaire stable. La politique de défense fut reconceptualisée et adaptée au nouveau contexte tant international que national. Cette politique fut détaillée dans le *Livre blanc de la défense nationale*. Le souhait premier de cette nouvelle politique de défense fut la rupture dans le rapport des militaires avec le pouvoir et la politique. Tout militaire d'active doit ainsi demander sa mise en disponibilité s'il désire faire de la politique.

La remilitarisation voire la « remartialisation » du corps militaire s'avère donc difficile¹⁴⁰. La politisation de l'armée est toujours de mise. En effet, les pratiques qui avaient cours durant la II^{ème} République consistant à nommer des militaires à des postes et des fonctions politiques continuent d'exister. Les militaires étaient devenus des acteurs de la vie politique et les forces armées les moyens de cette politique depuis la mise en place la II^{ème} République et au cours des premières années de la III^{ème} République. A ce titre, nous pouvons remarquer la présence beaucoup plus importante des militaires au sein des différents gouvernements par exemple. La dépolitisation de l'armée et la démilitarisation de la politique avaient été initiées par le Président Albert Zafy. Dans la composition de ses différents gouvernements¹⁴¹, les militaires seront au maximum deux¹⁴². La dépolitisation semble n'être qu'un vain mot car la distinction entre l'attribution à des militaires des postes relevant de ministères autre que celui de la Défense Nationale et l'interdiction de s'engager politiquement est source d'ambiguïté¹⁴³. Le souhait des généraux Désiré Ramakavelo et Marcel Ranjeva ainsi que les recommandations émises par le *Livre blanc* sur le concept de la défense nationale sont donc réduits à néant. La rupture entre le politique et le militaire est difficilement réalisable.

Lors de l'avènement de Marc Ravalomanana, il fut également prévu de reprendre la dépolitisation. Le refus de l'armée de choisir un camp dans les différentes crises, peut être perçu comme étant le signe d'une avancée des idéaux démocratiques au sein de la société malgache. Cette avancée est également perceptible au sein de l'institution militaire qui s'interroge sur

son utilité dans une société telle que Madagascar où la pauvreté constitue un défi majeur et au regard des faibles moyens accordés à l'armée. La dépolitisation de l'armée qui impliquait soit une suppression soit une refonte de forces armées malgaches était cependant mal perçue par les militaires. Ainsi à peine la dépolitisation engagée, vers le début de l'année 2003, les militaires occupent des postes importants au sein de l'institution¹⁴⁴. En effet, depuis la mise en place du régime de Marc Ravalomanana, les militaires faisaient déjà partie du gouvernement. Ainsi le 1^{er} gouvernement de Jacques Sylla, abrite deux militaires, le ministre de la Défense Nationale, le général Jules Mamizara, et le Secrétaire d'État à la Police Nationale, le général Amady Augustin. Les militaires furent présents dans les gouvernements suivants conduits par Jacques Sylla¹⁴⁵. Marc Ravalomanana comme Didier Ratsiraka, dut s'assurer la fidélité de l'armée. Aussi au sein du second gouvernement du 14 mai 2002, le général de gendarmerie Jules Mamizara, ministre de la Défense Nationale, représente les gendarmes qui ont adhéré à la cause de Marc Ravalomanana¹⁴⁶, le général Amady Augustin, ministre de la Sécurité Publique fut le représentant de la police, le ministre des Affaires Étrangères, le général de corps d'armée Marcel Ranjeva celui de l'armée de terre et enfin le contre-amiral Hyppolite Rarison Ramaroson, Secrétaire d'État chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques représenta les éléments de la marine. La militarisation des institutions fut toujours effective. La présence de l'élite martiale au sein des différentes institutions ne fait que confirmer l'importance du rôle des forces armées malgaches dans la politique¹⁴⁷. Après la réélection de Marc Ravalomanana en 2006, le même constat peut être établi, des militaires sont présent à différents postes : le général de gendarmerie Charles Rabemananjara¹⁴⁸ en tant que Premier ministre ; le général Marcel Ranjeva ministre des Affaires Étrangères ; le général de division Findrama Sambiheviny¹⁴⁹ premier conseiller à l'Ambassade de Madagascar en Italie¹⁵⁰.

Face à des armées désinstitutionnalisées, des autorités politiques fragiles, la force reste une ressource politique, et les militaires conservent un rôle et un pouvoir qui va bien au-delà des casernes.

Pour que la dépolitisation soit efficace les forces armées doivent se renouveler. Or ce n'est pas le départ à la retraite de nombreux généraux¹⁵¹ dans le souci également de réduire leur nombre important et de rétablir l'équilibre de la pyramide des grades, qui est compensé par la nomination de colonels à différents postes du ministère de la Défense Nationale¹⁵², ni la fermeture temporaire de l'ACMIL dans le but de restreindre la multiplication des officiers, qui vont dans le sens d'une éventuelle suppression ou compression des effectifs de l'armée. La nomination de colonels permet plutôt à l'armée de faire sa cure de jouvence. Cela s'est illustré notamment par la nomination du général Rivo Hanitra Razafindralambo¹⁵³ comme Chef d'État-major général de l'armée. Ce dernier est issu de la 8^{ème} promotion alors que l'ancien Chef d'État-major, le général Raonenantoamampianina¹⁵⁴ est issu de la 3^{ème} promotion. Cependant, cela va engendrer un certain mécontentement dans les rangs de l'armée de la part des officiers généraux¹⁵⁵. L'État ne prêta aucune considération à ces revendications corporatistes et ce n'est qu'à la veille de la fête de l'indépendance en

2008 qu'il procéda au dégel de l'avancement des officiers généraux. Ces derniers firent non seulement les frais de la politique visant au rajeunissement des cadres de l'institution militaire mais ils subirent également les contrecoups de la tentative de coup d'État du général Fidy Randrianafidosoa. Ce dégel, après une période de disette de trois ans, s'inscrit dans une volonté d'apaisement des tensions au sein de l'armée¹⁵⁶. Or il s'avère paradoxal de manifester la volonté de rajeunissement des cadres et de procéder par la même occasion à l'avancement des officiers généraux tout en souhaitant que ces derniers prennent leur retraite. Mais le régime Ravalomanana essaya d'appliquer la dépolitisation notamment en procédant à la nomination le 30 avril 2004 d'une civile au poste de ministre de la Défense Nationale¹⁵⁷, Cécile Marie Ange Dominique Manorohanta. La même année un audit permit d'établir un état des lieux des différents corps, de leurs moyens militaires et financiers ainsi que de leurs missions. Suite à cet audit et aux recommandations du FMI et de la Banque Mondiale¹⁵⁸, le gouvernement malgache décida de confier au ministère de l'Économie la gestion, le traitement et le paiement des salaires, indemnités et pensions des militaires et des gendarmes, auparavant dévolu au service des soldes du ministère de la Défense Nationale. Ces mesures furent prises afin d'éclairer les zones d'ombre autour de la gestion des soldes des militaires. Elles s'inscrivent dans une perspective de réorganisation des forces armées malgaches. Le gouvernement dut fermement négocier avec les autorités militaires afin d'arriver à ce résultat et accepta de ne pas engager de poursuite en cas de découverte d'erreurs. Cela démontre qu'il n'est pas évident de procéder à un quelconque changement de l'institution militaire. Cette dernière malgré des divisions sur lignes ethniques, politiques, générationnelles, ne veut en aucun cas entendre parler de réforme qui remettrait en cause ses acquis. L'armée dispose en effet de l'un des budgets les plus importants de l'État¹⁵⁹. Le facteur corporatiste révèle ici toute son importance. Par ailleurs, les conclusions auraient du permettre la prise des décisions et orientations nécessaires en vue de l'établissement d'un nouveau concept de défense. C'est d'ailleurs dans ce cadre que s'inscrit la réunion du Conseil National de la Défense Nationale le 7 juillet 2008¹⁶⁰.

Malgré ces diverses tentatives, la dépolitisation que les politiques s'efforcent de mettre en œuvre, a quelque peu marqué le pas. Elle se heurte aux réticences au sein de l'armée. Ces derniers ne peuvent nier et contourner l'importance politique de l'institution militaire. Mais la consolidation de la démocratie s'avère difficile si l'armée et les appareils sécuritaires ne sont pas placés sous une forme de contrôle démocratique¹⁶¹. La démilitarisation est toute aussi importante que le désengagement des militaires du pouvoir politique. Ce désengagement politique a été rendu possible par la transition politique et le changement de régime. Mais il est remis en cause par la crise de 2009 où les militaires tardent à retourner au sein de leurs casernes.

En effet, depuis la mise en place de la HAT avec le soutien d'une partie des forces armées malgaches, nous constatons une militarisation du régime. Le premier gouvernement de Monja Roindefo mis en place par l'ordonnance 002/2009 HAT en date du 19 mars 2009, comprendra des militaires parmi lesquels le colonel Noël Rakotonandrasana¹⁶², ministre des Forces Armées qui

représente l'armée, le général Rémy Sylvain Organès Rakotomihantarizaka¹⁶³, ministre de la Sécurité Intérieure en tant que représentant de la police nationale, le colonel Claude Ravelomanana¹⁶⁴, Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie, représentant de la gendarmerie nationale. Les différents corps des forces armées malgaches sont représentés à l'exception de la marine. Ces militaires sont reconduits dans le nouveau gouvernement du 8 septembre 2009 où un nouveau militaire fut nommé au ministère de l'Environnement et des Forêts, le colonel Ernest Randriamiandrisoa. La présence des militaires ira *crescendo* au sein du gouvernement¹⁶⁵ d'Albert Camille Vital qui est lui-même un militaire. Ainsi en plus du Premier ministre, il y aura sept militaires qui représenteront cette fois-ci tous les corps des forces armées malgaches. Parmi les représentants de la marine, nous retrouvons le vice-amiral d'Escadre Hyppolite Rarison Ramaroson¹⁶⁶ en tant que ministre des Affaires Étrangères, les représentants de l'armée sont le général André Lucien Rakotoarimasy¹⁶⁷, ministre des Forces Armées, le général Pascal Jacques Rajaonarison, ministre de la Santé Publique et le lieutenant-colonel Georget Mandehatsara, ministre de la Pêche et des Ressources Halieutiques. Le général de brigade Thierry Randrianazary¹⁶⁸, Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie et d'un autre côté le général Herilanto Raveloharison¹⁶⁹, ministre de l'Environnement et des Forêts sont les représentants de la gendarmerie. Nous retrouvons aussi un membre de la Police Nationale, le général Rémy Sylvain Organès Rakotomihantarizaka. Des militaires sont également membres de la HAT : le général Désiré Ramakavelo¹⁷⁰ et le général Dolin Rasolosoa¹⁷¹ également vice-président de la HAT en charge de l'ex-province de Fianarantsoa. De plus le 20 mai 2009, nous constatons qu'une nouvelle institution, le Comité Militaire pour la Défense Nationale (CMDN) est rattachée à la primature. Il est composé de treize militaires¹⁷² et présidé par le Premier ministre¹⁷³. Il dispose de deux vice-présidents dont l'un est le ministre de la Gendarmerie Nationale¹⁷⁴ et l'autre est élu parmi ses pairs¹⁷⁵. Ces derniers sont nommés par le Président de la HAT. Le CMDN a pour rôle d'initier les études relatives à l'élaboration d'une politique de Défense et de Sécurité et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre ; de veiller à la rationalisation de l'emploi des Forces et de la Fonction militaire, ainsi que de l'éthique militaire ; de concevoir et élaborer la doctrine d'emploi des armes ; de prévenir les fléaux pouvant nuire à la Nation (pauvreté, cataclysmes naturels, VIH/SIDA, analphabétisme). La HAT a par ailleurs mis en place des institutions se chargeant de la sécurité publique. C'est le cas notamment de la Commission nationale mixte d'enquête (CNME¹⁷⁶) qui a été créée par le décret n° 2009/282 du 30 mars 2009. Elle est composée d'une cellule d'enquêteurs et d'une cellule d'arrestation. Elle est définie comme *« l'outil opérationnel à la disposition de la HAT pour l'exercice de son pouvoir judiciaire et de sécurité sur tous actes illégaux perpétrés avant, pendant et après la crise »*. Mais cet organe est en réalité un instrument politique qui servira à mener des enquêtes contre l'opposition et procédera également à des arrestations¹⁷⁷. Elle est dirigée par les commandants Lylison René Urbain et Charles Andrianasoavina¹⁷⁸. Il s'agit d'une récompense accordée à ces derniers pour leur soutien dans l'accès au pouvoir d'Andry Rajoelina. Les pratiques passées de clientélisme ne font que se perpétuer.

Le remplacement de la CNME par la Force d'Intervention Spécialisée en juin 2009 ne changera pas les méthodes de travail. Ces organes sont perçus comme des milices agissant pour le compte de la HAT. Elles sont en concurrence avec la Cellule tactique de la Commission Défense et Sécurité présidée par Alain Ramaroson¹⁷⁹.

Toutefois, Madagascar n'a pas un régime militaire car les civils sont majoritaires au sein des différentes institutions. Andry Rajoelina reprend les pratiques de ses prédécesseurs en nommant des membres des forces armées à différents postes afin de s'assurer de leur soutien et de leur fidélité. Un certain nombre de militaires proches de Didier Ratsiraka et de Marc Ravalomanana sont présents dans l'entourage d'Andry Rajoelina. La politisation des forces armées est donc toujours de mise.

Andry Rajoelina comprend que face à une armée malgache désinstitutionnalisée et à des autorités politiques fragiles, la force reste une ressource politique, et les militaires conservent un rôle et un pouvoir qui va bien au-delà des casernes. Il leur accorde différents avantages afin de s'assurer de leur soutien et de leur fidélité et surtout de favoriser leur cohésion. Marc Ravalomanana reconnaîtra d'ailleurs que sa perte du pouvoir réside dans sa négligence envers les forces armées notamment l'armée¹⁸⁰. Il s'était plutôt appuyé sur les éléments de la gendarmerie qui furent les premiers à le soutenir lors de son accès à la magistrature suprême en 2002. Il affirmera d'ailleurs, en février 2010, avoir versé en février 2009 2,5 milliards d'ariary (environ 867 000 €) à la gendarmerie (plus exactement aux Forces d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (FIGN¹⁸¹) mais aussi à l'armée et à la police. Il aurait procédé à ce genre de versement en 2003 et 2004¹⁸². Cet argent proviendrait d'un fonds spécial de la présidence de la République malgache¹⁸³. Une telle révélation a-t-elle pour but de semer la division au sein des forces armées au regard de leur rôle dans la mise en place du régime d'Andry Rajoelina et surtout de leur poids politique ? Et si de tels versements ont été effectués comment expliquer que les forces armées aient lâchées leur chef ? Il convient de remarquer que durant la crise de 2009, il s'est appuyé sur des officiers supérieurs qui ne disposaient d'aucuns soutiens parmi les sous-officiers et les troupes.

Pour que la dépolitisation soit effective ainsi que la reprofessionnalisation diverses mesures s'avèrent nécessaire : une réorganisation des forces armées ; la définition d'une loi de programmation militaire qui doit définir les grandes orientations pour les années à venir¹⁸⁴ et d'un concept de défense. En effet, les institutions politiques et militaires doivent redéfinir l'armée¹⁸⁵ et l'adapter aux réalités malgaches¹⁸⁶, qui devrait notamment la transformer en une force de maintien de l'ordre¹⁸⁷, et internationales¹⁸⁸. Cependant la loi de programmation militaire et le nouveau concept de défense¹⁸⁹ se font toujours attendre. Ni le Conseil Supérieur de la Défense Nationale ni le Conseil Militaire pour la Défense Nationale n'ont mis en œuvre leurs travaux. Des assises militaires, intitulées « *la paix des braves* », furent organisées les 27 et 28 mai 2009 afin de réfléchir sur les questions de l'emploi des militaires par les autorités civiles ; l'amélioration des conditions de travail et du cadre de vie des militaires ; le respect de la hiérarchie et la réconciliation ; la restauration de la discipline ; l'application des règlements ; le renforcement

de la cohésion, de la solidarité et de la fraternité. Elles virent la participation des militaires de tous bords¹⁹⁰. Ces assises aboutirent à des résolutions comme l'élimination de l'emprise de la politique sur les forces armées ; la mise en place d'une institution militaire pour défendre les avantages et orienter la décision des chefs militaires ; la redéfinition des principes d'utilisation des forces armées par les autorités civiles ; la fin de l'immixtion des chefs politiques dans les affaires militaires, etc... La création du CMDN et l'organisation d'assises militaires montrent une volonté du gouvernement de transition de s'impliquer dans la réconciliation des forces armées et d'y instaurer une discipline¹⁹¹. Cependant l'application de ces résolutions ne se sont faites que partiellement. Certaines mesures ont été prises telles que : la remise de 3,2 milliards d'ariary (environ 1,5 millions d'euros) à l'Armée pour éponger les arriérés sur le paiement des indemnités, en juin 2009 ; l'augmentation de 15% des primes de l'Armée, en sus de la hausse de 10% du salaire consentie en janvier 2010 ; l'avancements de grades, notamment chez les colonels et les généraux ; le recul de un an de l'âge de départ à la retraite des militaires, décrété lors du cinquantenaire de l'indépendance en juin 2010¹⁹² (cela permet d'une part de relever la pension de retraite des militaires, dont le montant repose sur la durée de service, et d'autre part d'offrir à beaucoup la possibilité d'accéder au grade de général en fin de carrière). Ces différentes mesures concernent l'ensemble des forces armées malgaches. Il ne s'agit que de revendications corporatistes. Ces divers acquis expliquent certainement le refus des forces armées dans l'application des Accords de Maputo (août 2009) qui prévoit entres autres la création d'un Comité de réflexion sur la défense et la sécurité nationale¹⁹³. Cet organe composé de huit membres désignés par les quatre mouvances conduirait d'après la hiérarchie militaire à la politisation et la division de l'armée. Consciente de leur poids sur l'échiquier politique, les forces armées lancèrent un avertissement aux signataires de la charte en déclarant que toute tentative de diviser les forces armées ne serait pas tolérée et que des mesures appropriées seraient prises¹⁹⁴.

Conclusion

Au cours de son histoire, l'institution militaire malgache semble faire preuve d'une neutralité nonchalante garante de la stabilité politique. Cependant cette neutralité ne peut pas être absolue. Afin que la neutralité politique de l'armée soit réellement effective, la démilitarisation du pouvoir doit être réalisée. Le retrait du personnel militaire de l'exercice direct du pouvoir politique exécutif et la subordination de l'institution militaire aux décisions civiles ne suffisent pas à assurer cette neutralité politique¹⁹⁵.

Le système politique s'est de nouveau militarisé et qu'en plus des ministères liés au maintien de l'ordre public d'autres ministères échoient aux forces armées. Ce qui n'était pas le cas au moment de la transition en 1991. Cela s'explique par leur rôle dans la mise en place de l'actuel régime. De plus contrairement à 1991, la société civile n'a pu investir le champ politique comme elle le désirait et n'a pu être à l'origine de l'initiative politique ayant

conduit à la transition politique. L'institution militaire n'étant face à aucun contre pouvoir refuse d'abandonner le pouvoir.

Dans un tel contexte, une loi de programmation militaire ainsi qu'un concept de défense s'avèrent nécessaire dans le but de professionnaliser les forces armées malgaches. Cela devra s'accompagner d'une dépolitisation de l'institution militaire. Cette mesure implique la revalorisation¹⁹⁶ du statut des militaires, c'est-à-dire qu'il convient de les doter de matériels adéquats à leurs missions, de leur garantir une rémunération décente et d'encourager la neutralité politique de ses membres car comme l'évoque T. Vanhanen, la démocratie dépend de la redistribution des ressources: plus les ressources sont largement distribuées, plus on tend vers le pluripartisme et moins la force est nécessaire pour protéger ceux qui y ont accès¹⁹⁷. De plus, *“ Democracy is not, and can never be, a matter of weakening the state.... The state in Africa needs to become both leaner and stronger in order to carry out successfully its development tasks”*¹⁹⁸. Les propos d'Ake peuvent aussi s'appliquer à l'institution militaire. Le contrôle de cette dernière ne doit plus être un contrôle civil mais plutôt un contrôle démocratique¹⁹⁹. Et enfin le facteur temps ainsi que le contexte institutionnel et socio-politique sont des données importantes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'armée.

L'institution militaire comme les différents acteurs politiques (partis politiques, société civiles,...) ont un rôle à jouer dans la mise en place et le renforcement de la démocratie. Tous ces acteurs par leurs divers actes permettent soit son implémentation, soit son échec, soit ils tentent d'en limiter les effets. Dans la perspective d'un échec ou d'une limitation de la démocratie, le rôle des acteurs non traditionnels (société civile, médias, religion, armée,...) s'avère capital dans la mesure où ces derniers feront en sorte de militer en faveur de son implémentation²⁰⁰. De plus, ils feront en sorte de la renforcer.

Juvence Ramasy

Groupe de Recherche sur la Sécurité et la Gouvernance, Université Toulouse 1 – Capitole, France, Groupe d'Études et de Recherches sur le Continent Africain, Institut d'Études Politiques de Toulouse, France et Laboratoire Pluridisciplinaire, Université de Toamasina, Madagascar.

Notes

1 Le prétorianisme est défini comme une « situation où les militaires d'une société donnée exercent un pouvoir politique indépendant dans cette société de l'utilisation ou la menace d'utilisation de la force ». Voir Perlmutter A., 1977, *The Military and politics in modern times : on professionals, praetorians and revolutionary soldiers*, New haven, Yale University Press, London, p. 89.

2 « ...un total de près de soixante-dix coups de force suivis d'une occupation militaire des appareils de pouvoir, c'est-à-dire de régimes où les membres des forces armées dominent effectivement les centres de la souveraineté étatique que ce soit sur des bases institutionnelles ou non. » Voir Martin M-L., 1993, « Armées et politique : le « Cycle de vie » du militarisme francophone », in. Bach D. C et Kirk-Green A. A., *État et sociétés en Afrique francophone*, Economica, 1993, p.89.

3 Huntington S., 1991, *The Third Wave: Democratization in the Late Century*, Oklahoma, Oklahoma University Press, 366 p.

- 4 Thriot C., 2008, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », De Boeck Université, *Revue internationale de politique comparée*, 2008/1, vol. 15, p. 16.
- 5 Ramasy J. F. 2010, *État et implémentation de la démocratie dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : le cas de Madagascar et de l'île Maurice*, Thèse de Science Politique, Université Toulouse 1 - Capitole, France et Université de Toamasina, Madagascar, pp. 478-532.
- 6 Martin M-L., 1976, *La militarisation des systèmes politiques africains (1960-1972) une tentative d'interprétation*, Sherbrooke, Canada, Naaman, p. 124.
- 7 Elle a pour devise commune avec l'Académie militaire d'Antsirabe « *Ho an'ny Tanindrazana* » qui signifie « Pour la patrie ». Cela reflète en quelque sorte l'attachement qu'accordent les militaires à la terre. Cet attachement, importance qui est donnée à la terre se retrouve au niveau de la devise de l'État malgache « *Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana* ».
- 8 Ces armées ont une caractéristique spécifique, l'extériorité, c'est-à-dire que ces armées sont déconnectées par rapport au contexte socio-politique parent. L'armée et l'État vont généralement de pair et s'inscrivent historiquement dans une même dialectique. L'émergence de l'État en Europe ou encore en Occident s'est réalisée par la nationalisation de l'entreprise militaire et la concentration des moyens de gestion de la coercition. Voir Janowitz M., 1964, *The military in the political development of new nations: an essay of comparative analysis*, Chicago, Phoenix Books, pp. 13 et suiv. Voir aussi Martin M-L., 1990, *Le Soldat africain et le politique : essais sur le militarisme et l'état prétorien au sud du Sahara*, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, CRDP, p. 19.
- 9 Un traité sera signé le 23 octobre 1817 avec Radama I qui lui reconnaît le titre de roi de Madagascar, contre la renonciation au trafic d'esclaves et avec la promesse d'une fourniture d'armes et de subsides. Ce traité est confirmé par un autre, conclu le 11 octobre 1820. Une armée disciplinée est constituée et équipée de fusils et de quelques canons, ce qui donne au royaume merina une supériorité militaire absolue sur ses éventuels rivaux. Le royaume des Bezanozano a été soumis dès 1817. Voir Vénin P., 2000, Madagascar, Karthala, p. 95. Voir aussi Deschamps H., 1972, *Histoire de Madagascar*, 4ème édition, Éditions Berger-Levrault, Paris, pp. 155-156.
- 10 Le recrutement se fera au sein de la couche aisée de la population car celle-ci était la seule à pouvoir se procurer des fusils et uniformes au regard de la faiblesse des moyens de l'armée. Ce mode de recrutement aura des conséquences sur la composition de l'armée nationale malgache. Voir, Vénin P., 2000, *op. cit.*, p.95, Deschamps H., 1972, *op. cit.*, pp. 155 et 156 et Anonyme 1931, « Histoire militaire de Madagascar » in *Les Armées françaises d'Outre-mer*, Exposition coloniale internationale de Paris, p. 104.
- 11 Chaigneau P., 1986, *Rivalités politiques et Socialisme à Madagascar*, Centre des Hautes Études sur l'Afrique Moderne, p. 47.
- 12 Les cent mille hommes. Voir Anonyme, 1931, « Histoire militaire de Madagascar » in *Les Armées françaises d'Outre-mer*, Exposition coloniale internationale de Paris, p. 103.
- 13 Voir Anonyme, 1931, « Histoire militaire de Madagascar » in *Les Armées françaises d'Outre-mer*, Exposition coloniale internationale de Paris, p. 106, Voir Vénin P., 2000, *op. cit.*, p.95 et Deschamps H., 1972, *op. cit.*, pp. 155-156.
- 14 Toutefois, sa création remonte à la moitié du XIX^e siècle. En effet, le 21 juillet 1857, le général Faïdherbe, gouverneur du Sénégal, mettra en place les Tirailleurs Sénégalais dans le but de renforcer l'armée coloniale. Les lois du 30 juillet 1893 et du 7 juillet 1900 de l'Assemblée Nationale française compléteront l'organisation de l'armée coloniale, la troupe d'infanterie et d'artillerie de la marine de l'Assemblée Nationale française compléteront l'organisation de l'armée coloniale, la troupe d'infanterie et d'artillerie de la marine. Bangoura D., 1992, *Les armées africaines (1960-1990)*, Centres des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, Paris, p. 22. Voir aussi Bulletin Officiel, 1er juillet 1937.
- 15 Voir Bangoura D., 1992, *op. cit.*, p. 23. Voir aussi Tshiyembe M., 1990, *L'État postcolonial, facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence Africaine, p. 70.
- 16 « L'indigénisation des armées africaines sous tutelle française s'est faite plus lentement que dans les anciennes colonies anglaises et a été conduite avec plus de précautions ». Voir Luckhman R., 1982, *op. cit.*, p. 47. Voir aussi Bangoura D., 1992, *op. cit.*, p. 57.
- 17 Ce plan prévoyait entre autres : la création d'armées nationales aux effectifs modestes afin de remplacer les forces coloniales françaises, la formation en France des cadres africains (cette formation d'officiers et de sous-officiers pour des tâches de commandement sera accélérée afin de pallier au manque de cadres militaires) ; l'envoi de techniciens et d'instructeurs français en Afrique ; la mise en place d'infrastructures militaires, la fourniture d'équipements et d'armements ; un soutien logistique ; le transfert des militaires africains de rangs de l'armée d'Outre-mer vers leur pays d'origine et enfin la cession de matériels, d'équipements, de casernements, de logements et de magasin déjà en place. Voir Royer, 1962, « Le Plan Raisonnable, la mise sur pied des armées nationales », Conférence prononcée au CMISOM, Versailles, le 15 juin 1962, n° 63, pp. 1-16. Voir aussi Luckhman R., 1982, « Le militarisme français en Afrique », *Politique Africaine*, n° 5, p. 97. Et aussi Bangoura D., 1992, *op. cit.*, p. 26.
- 18 Bangoura D., 1992, *op. cit.*, p. 25.
- 19 Voir Rabenirainy J., 2002, « Les forces armées et les crises politiques (1972-2002) », *Politique Africaine*, n° 86, Madagascar, les urnes et la rue, Karthala, Paris, p 87. Voir aussi SeFaFi (Sehatra Fanaraha-Maso ny Fianampirenena), 2003, « Militarisation de démocratisation », Observatoire de la Vie Publique, SeFaFi, 11 avril 2003, 3 p. Et aussi SeFaFi, 2009, « Les Pratiques politiques et les moyens d'accéder au pouvoir depuis 1972, une relecture proposée par le SeFaFi », Observatoire de la Vie Publique, SeFaFi, 17 février 2009, 6 p. Et aussi SeFaFi, 2010, « Forces armées, crises politiques et démocratie », Observatoire de la Vie Publique, SeFaFi, 25 mai 2010, 5 p.
- 20 Martin M-L., 1990, *op. cit.*, p. 39.

- 21 Serre G. et Rasoarahona C., 1981, « Organisation militaire et révolution à Madagascar », in, *La politique de mars, les processus politiques dans les partis militaires contemporains*, Paris, le Sycomore, p. 179.
- 22 Il y a eu bien entendu des tentatives de coups d'État mais celles-ci ont été déjouées. Une tentative de mise en place d'un Directoire militaire a été opérée par le général Fidy Randrianafidisoa le 17 novembre 2006 en occupant la Bani, base aéronavale d'Ivato. Cependant celle-ci a échoué. Il a été condamné le 2 février 2007 à quatre ans de prison pour menace de mort et atteinte à la sûreté de l'État. Michel Louis Martin argue le contraire en disant que Madagascar a subi un coup d'état durant les années 1970. Voir Martin M-L., 1993, *op. cit.*, p.91. La dernière en date est constituée par la mise en place d'un Directoire militaire le 17 mars 2009.
- 23 Cet accord de défense est signé le 2 avril 1960. Par la suite d'autres conventions seront établies telle que celle du 4 mai 1966 qui fixe les règles et conditions du concours de la République française au soutien logistique de l'armée de terre, de mer et de l'air, de la gendarmerie nationale et du service civique de la République malgache ; la convention du 29 décembre 1978 relative à l'hôpital militaire d'Antananarivo ; l'accord du 12 juin 1998 relatif à la coopération militaire ; les conventions signées en décembre 2002 (qui s'articule autour de cinq projets : l'amélioration des capacités des forces aéronavales ; la réorganisation de la logistique et de la maintenance ; l'amélioration de la capacité opérationnelle de l'armée ; la formation ; l'appui à la gendarmerie sous l'autorité de l'attaché de la sécurité intérieure).
- 24 Madagascar avec environ 71 Saint-Cyriens, fait partie des 10 pays qui comptent le plus de militaires issus de cette école. Nous retrouvons en tête le Maroc avec 212 Saint-Cyriens, la Tunisie 202, l'Arabie 191, l'Iran 130, le Sénégal 107, la Roumanie 93, le Luxembourg 71. Les deux pays en queue de pelotons sont le Bénin et le Laos avec 65 et 53 Saint-Cyriens respectivement. Voir Pierre Jacob 2002, *Saint Cyr, l'École Spéciale Militaire*, Lavauzelle.
- 25 Ce dernier a été nommé Premier ministre le 20 décembre 2009. Il était au moment de sa nomination colonel et fut par la suite promu général de brigade le 8 avril 2010 ainsi que ministres des Forces Armées par intérim suite au limogeage du général Noël Rakotonandrasana. Sa promotion au grade de général de division s'explique par le fait qu'un certain nombre de généraux percevait mal qu'un colonel soit nommé à la primature. Le ministre des Forces Armées ainsi que le Chef d'État-major étaient tous deux des généraux. Albert Camille Vital a été par ailleurs chef de cabinet du chef d'État-major de 1991 à 1993. Parmi les membres du gouvernement actuel nous retrouvons 7 militaires.
- 26 Il s'agit de l'École de formation des officiers ressortissants des territoires d'outre-mer (EFORTOM) qui a été créée en 1956 à Fréjus. « L'EFORTOM devait former et instruire les sous-lieutenants appelés à servir dans l'infanterie coloniale et l'artillerie coloniale. L'accession à l'indépendance des colonies d'Afrique et de Madagascar modifia peu sur le fond la mission générale. Ouverte aux sous-officiers des nouvelles armées en 1960, l'École vit en 1961 sa mission étendue aux autres armes et subdivisions d'armes. Sa mission devint alors de "fournir aux jeunes Républiques africaines et malgaches l'ossature de leurs armées en cours de création" ». En huit promotions, Madagascar a envoyé 34 officiers. Voir Frères d'Armes n° 249, dossier la formation en France.
- 27 Chaigneau P., 1986, *op. cit.*, p. 46-47.
- 28 Son actuel directeur est le colonel Béni Xavier Rasolofonirina. Il est le 15^{ème} commandant de l'ACML et remplace à ce poste le colonel Dominique Jean Olivier Rakotozafy. Le colonel Béni Xavier Rasolofonirina a été l'un des organisateurs des assises militaires des 27 et 28 mai 2009. Il est aussi Directeur des Études et de la Planification au ministère des Forces Armées.
- 29 Le corps du Service Civique ainsi que l'Académie militaire étaient rattachés à la présidence après leur création en 1967. Le corps du Service Civique comprenait 17 compagnies soit une par préfecture. Elles avaient à leur tête un commissaire général à l'Animation Rurale et au Service Civique, Émile Ramarosaona, ce dernier a rang de ministre.
- 30 Le PSD ou Parti Social Démocrate est le parti présidentiel.
- 31 L'armée malgache ne comprend en réalité que 2 700 hommes auxquels nous avons ajouté les 3 600 gendarmes. D'après Michel Louis Martin il y aurait plutôt celui de 2 600 militaires. Voir Chaigneau P., 1986, *op. cit.*, p. 48. Voir aussi Martin M-L., 1976, *op. cit.*, p. 130.
- 32 En 1972, les troupes françaises à Madagascar comptaient 4 200 hommes commandés par le général Marcel Bigeard. Voir Serre G. et Rasoarahona C., 1981, *op. cit.*, p. 184.
- 33 Martin M-L., 1976, *op. cit.*, p. 130.
- 34 Au lendemain de l'indépendance les dépenses militaires sont de l'ordre de 1,6 millions de dollars, en 1961 elles atteignent 9,6 millions et ne cesseront par la suite d'augmenter pour atteindre 12,2 millions de dollars en 1970. Voir Martin M-L., 1976, *op. cit.*, p. 148-149.
- 35 Les forces terrestres malgaches disposaient à la fin des années 1960 de deux bataillons d'infanterie, d'un bataillon aéroporté, d'un bataillon d'artillerie, d'un bataillon de génie, d'un bataillon de blindé et d'un peu moins de cinq matériels de transport blindé. Mais elles ne disposaient pas d'unité de reconnaissance et de matériel blindé lourd ou léger. En effet, vers la fin des années 1960, les forces aériennes malgaches avaient à leur disposition huit appareils de transport et deux appareils d'entraînement mais aucun appareil de combat et aucun hélicoptère, tandis que l'armée de mer ne dispose que d'un patrouilleur et de deux navires d'école. Martin M-L., 1976, *op. cit.*, pp. 155, 157 et 160.
- 36 L'activité des forces navales en Afrique ne se limite qu'à des opérations de surveillances côtières et de lutte contre le trafic de contrebande. Cela est particulièrement vrai pour Madagascar car c'est une île mais celle-ci ne dispose que d'un patrouilleur à la fin des années 1960 ce qui limite son champ d'action. Nous pouvons nous interroger sur l'utilité d'avoir un effectif militaire au sein de ses deux corps d'armée au regard du manque d'équipements. Voir Martin M-L., 1976, *op. cit.*, p. 157.
- 37 Martin M-L., 1976, *op. cit.*, p. 159.
- 38 Ancien colonel de l'armée française, il fut le premier malgache à entrer à Saint-Cyr. L'actuel chef d'État-major est le colonel André Ndriarijaona (il sera par la suite promu général et il est issu de la 11^{ème} promotion de l'ACML). Il remplace le général de brigade Edmond Arsène Rasolomahandry (qui a dirigé l'opération de pacification de Toamasina en 2002). Il a

été nommé lors du conseil des ministres du 10 février 2009 à la place du général de brigade André Lucien Rakotoarimasy nommé le 1^{er} octobre 2008 en conseil des ministres en remplacement du général de brigade Rivo Hanitra Razafindralambo promu général de division lors du conseil des ministres du 24 juin 2008. Au cours de ce conseil des ministres, il y a eu douze autres nominations. Celles-ci constituent une reprise du tableau d'avancement qui a été bloqué depuis un an et demi. Ils appartiennent tous les deux à la 8^{ème} promotion de l'Académie militaire d'Antsirabe. Voir *L'Express de Madagascar* n° 4040 du 25 juin 2008 et le n° 4122 du 2 octobre 2008, www.lexpressmada.com, et Décret n° 2008-615 du 24 Juin 2008. Voir *Midi Madagasikara*, 11 février 2009.

- 39 L'actuel commandant en chef de la gendarmerie est le colonel Jean Bruno Wilfrid Razafindrakoto (il a été nommé lors du conseil des ministres du 21 avril 2009. Il s'agit d'une récompense pour ce dernier car il fut l'un des premiers colonels à s'être rangé du côté du CAPSAT qui a joué un rôle majeur dans la mise en place de la HAT). L'ancien commandant en chef de la gendarmerie était le général Pily Gilbain qui a été nommé le 29 janvier 2009 en remplacement du général de brigade Lucien Emmanuel Raharjaona qui a auparavant dirigé l'Emmo de la circonscription d'Antananarivo. Il a été nommé général de division par le conseil des ministres du 24 juin 2008. Voir Décret n° 2008-615 du 24 Juin 2008. Voir *L'Express de Madagascar* du 30 janvier 2009. Voir aussi *Madagascar Tribune* du 22 avril 2009.
- 40 Parti des Dëshérités de Madagascar. Voir Randriamaro J-R., 1997, *PADESM et luttes politiques à Madagascar : de la fin de la Guerre Mondiale à la naissance du PSD*, Paris, Karthala, 451 p.
- 41 Archer R., 1976, *op. cit.*, p. 72.
- 42 Archer R., 1976, *op. cit.*, pp. 79-80.
- 43 Les Forces Républicaines de Sécurité étaient à contrebalancer le poids de l'Armée. Cette police paramilitaire fut entraînée par les Israéliens et peut être assimilés aux Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) en France. Voir Archer R., 1976, *op. cit.*, 211 p.
- 44 Des États francophones africains enverront des stagiaires au sein de l'Académie d'Antsirabe. Ce sera le cas de la Haute-Volta, actuelle Burkina Faso, qui enverra Thomas Sankara et Blaise Compaoré. Voir Rakotomanga M., 1998, *Forces armées malgaches : entre devoir et pouvoir*, Points de vue concrets, l'Harmattan p.41.
- 45 Chaigneau P., 1986, *op. cit.*, p. 46.
- 46 Plusieurs événements marqueront l'année 1971, à savoir l'arrestation le 31 mai d'André Resampa. Cette arrestation est le fruit d'une lutte intestine au PSD visant à réduire l'influence d'André Resampa. Une vaste épuration de la classe dirigeante du parti s'en suivra. Il s'agira pour la plupart de proche de l'ancien secrétaire général du parti. Le 15 septembre Régis Rakotonirina sera arrêté avec quelques dirigeants d'une organisation d'extrême gauche disposant d'une solide implantation dans la région du Vakinankarata et de branches dans différentes régions de l'île. Voir Althabe G., 1981, *op. cit.*, p. 414. Voir aussi Roy G., 1988, *Contribution à l'histoire des indépendances malgaches (1959-1960-1972)*, Éditions de l'Orstom, Institut Français de Recherches Scientifique pour le Développement en Coopération, Collection travaux et travaux microédités, pp. 61-62.
- 47 Environ un millier de membres armés du MONIMA attaquèrent le 1er avril 1971 une patrouille de la gendarmerie à Isoanala vers 22h emmenant avec eux un grade de la gendarmerie. Ils attaquèrent d'autres postes de gendarmerie ainsi que le camp de la compagnie de Service Civique de Bezaha. Les attaques ont durées jusqu'au 5 avril 1971. Le commandement de la gendarmerie nationale était au courant depuis plus de six mois du déclenchement de la rébellion MONIMA mais rien ne fut entrepris afin de contrecarrer les intentions du MONIMA. Voir Rakotomanga M., 1998, *op. cit.*, p. 46 et 47.
- 48 *Madagasikara Otronin'ny Malagasy / Madagascar soutenus par les Malgaches* (anciennement Mouvement National pour l'Indépendance de Madagascar). Ce parti s'appelle désormais le MONIMA KAMIVIMBIO et il est dirigé par le fils de Monja Jaona, Monja Roindelo Zafitsimilavo.
- 49 La répression menée par la gendarmerie et les milices du parti gouvernemental prend une ampleur considérable : 2 000 tués, 5 000 prisonniers, torture généralisée, villages et récoltes détruits ; à Tananarive, une douzaine de militants du MONIMA sont emprisonnés. Voir Althabe G., 1981, « Les luttes sociales à Tananarive en 1972 », *Cahiers d'études africaines*, 4^{ème} trimestre, p. 414.
- 50 Roy G., 1988, *op. cit.*, p. 63.
- 51 Althabe G., 1981, *op. cit.*, p. 414 et pp. 423-424.
- 52 *Antokon'ny Kongresin'ny Fahaleovantenan'i Madagasikara/ Parti du Congrès de l'Indépendance*.
- 53 L'AKFM disposera d'une majorité au sein de du conseil municipal d'Antananarivo jusqu'en 1972 et de trois députés sur les cinq que comptent la capitale. Voir Althabe G., 1981, *op. cit.*, p. 411.
- 54 L'Hôtel de ville qui symbolise le pouvoir de l'AKFM sera incendié par les manifestants. Voir Althabe G., 1981, *op. cit.*, p. 416.
- 55 Il s'agit du dernier bain de Madagascar qui a été ouvert en 1911. Des opposants au colonialisme, des membres du Mouvement Démocratique pour la Rénovation Malgache (MDRM), et bien d'autres y seront envoyés. Il a été fermé en 2000 par Didier Ratsiraka.
- 56 Marcus R., 2004, "Political change in Madagascar: Populist democracy or neopatrimonialism by another name", Institute for Security Studies, Pretoria, ISS paper 89, www.iss.co.za, August 2004.
- 57 Archer R., 1976, *op. cit.*, p. 58.
- 58 Nommé Premier ministre par le Président Philibert Tsiranana qui lui remettra par la suite les pleins pouvoirs tels qu'ils sont définis à l'article 12-5 de la Constitution de 1959. Pour cela, il convient de se référer au décret du 13 mai 1972 qui instaure l'état de nécessité nationale en vertu de l'article 12 de la Constitution. Cependant, cet article s'avère inapplicable en l'espèce car le Parlement n'a jamais procédé à la définition du régime d'exception que constitue l'état de nécessité nationale. Voir.

- Décret n° 72-147, J. O. R. M. du 18 mai 1972 et Cadoux C., 1975, « La deuxième République malgache : vers l'édification d'un État de type nouveau », *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, vol. II, p. 37.
- 59 Le général Gabriel Ramanantsoa bénéficia du soutien de la population en raison de ses origines. En effet, il apparaît aux yeux de la population tananarivienne comme le porteur des aspirations nationalistes parce que, entre autres, il appartient à la famille des descendants de la dernière souveraine. Si bien que la population fermera les yeux sur son passé en tant qu'officier de l'armée française, de son soutien constant à la politique pro-française du gouvernement tsirananiste qu'elle n'avait cessé de critiquer et de son assimilation, telle qu'au moment de son arrivée au pouvoir il s'exprimait des plus difficilement en malgache. Voir Althabe G., 1981, op. cit., p. 409.
- 60 Martin M-L., 1993, op. cit., p. 92.
- 61 Serre G. et Rasarahona C., 1981, op.cit., p.179.
- 62 Ce fut le cas notamment à l'égard de Fulbert Youlou au Congo en 1963, de Hamani Diori au Niger en 1974 et de Jean-Bedel Bokassa en Centrafrique en 1979. Bangoura D., 1992, op. cit., p. 74.
- 63 Robert Archer ajoute d'ailleurs qu'un accord aurait existé entre le gouvernement français et certains groupes malgaches et celui-ci prévoyait que la France retirerait son soutien à Philibert Tsiranana. Cependant l'identité des Malgaches ainsi que les contreparties ne sont pas connues. Voir Archer R., 1976, op. cit., p. 61.
- 64 Hauge W. 2005, "Past and Present Political Crises : Resilience Of Pro-Peace Structures And Cultural Characteristics", *A Report for the Norwegian Ministry of Foreign Affairs and the Norwegian Agency for Development Cooperation*, International Peace Research Institute, Oslo (PRIO), p. 15.
- 65 La coexistence pacifique des différents composantes de la société malgache. Nous pouvons également le traduire comme étant un principe de solidarité, le fait d'être parents, mode de relation idéal fait de compréhension mutuelle et de solidarité.
- 66 Nous retrouvons le général Gilles Andriamahazo, gouverneur militaire d'Antananarivo, en tant que ministre de l'Aménagement du Territoire, le colonel Richard Ratsimandrava, ministre de l'Intérieur et commandant de la Gendarmerie, le commandant Joël Rakotomalala, ministre de l'Information enfin le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, ministre des Affaires Étrangères. Le général Philibert Ramarolahy sera nommé commandant-chef de l'armée. Voir Archer R., 1976, op. cit., pp. 104 et 185.
- 67 Décret n° 75-150 du 27 mai 1973, J. O. R. M. du 6 juin 1972.
- 68 Rabenirainy J., 2002, op.cit, p 87.
- 69 Les différents gouverneurs des six provinces sont pour la province d'Antsiranana le capitaine Guy Albert Sibon, pour la province de Fianarantsoa le lieutenant-colonel Lucien Rakotonirainy, pour la province de Mahajanga le commandant Jaona Mampila, pour la province de Toamasina le capitaine Ravelson-Mahasampo, pour la province Antananarivo le commandant Raymond Razafintsalama, et enfin pour la province de Toliary le capitaine Jean André Soja. Voir Archer R., 1976, op. cit, p. 186.
- 70 Hermet G., 2001, « Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique Latine/Europe de l'Est », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 8, n° 2, pp. 267-269.
- 71 L'armée malgache comprend en 1972, 3 500 militaires des trois armes, 4 000 gendarmes et 1 500 membres du service civique. Voir Chaigneau P., 1986, op. cit, p. 48.
- 72 Millon E., 2003, *Madagascar 16 décembre 2001 : regards sur une élection présidentielle contestée*, Mémoire de fin d'études de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, p. 51.
- 73 Chaigneau P., 1986, op. cit, p. 46.
- 74 Les communautés de base ou communautés villageoises.
- 75 *Mpitolona ho amin'ny Fandrosoan'i Madagasikara* / Parti pour le Progrès de Madagascar (anciennement Mpitolona ho amin'ny Fanjakan'ny madinika / Parti pour le Pouvoir Prolétarien). Le leader de ce parti est Manandafy Rakotonirina. Le MFM est né le 27 décembre 1972 à Antananarivo et exerce légalement ses activités depuis le 14 février 1973. Il a vu le jour suite à une scission au sein du MONIMA. En effet, son leader Manandafy Rakotonirina fut président du comité provincial du MONIMA à Antananarivo en 1969, secrétaire général du MONIMA en 1970-1971.
- 76 Rabenirainy J., 2002, op.cit, p 87-88.
- 77 Rakotomanga M., 1998, op.cit, p 54.
- 78 Diégo-Suarez comme Dakar et N'djamena constituaient les principales bases militaires françaises sur le territoire africain. A la suite de l'évacuation des bases malgaches de même que de celle de N'djamena en 1975 et 1980, la France procédera à une implantation en Centrafrique et au Gabon pour l'Afrique Centrale et à la Réunion et à Djibouti pour l'océan Indien. Voir Luckhman R., 1982, op. cit., p. 100.
- 79 Ce n'est pas pour autant que l'influence de la France va diminuer. Il y aura une évolution de son influence de en Afrique et à Madagascar. Celle-ci est passée des fonctions quotidiennes de commandement, d'entraînement militaire de base au cours des années 1960 à la formation technique et à l'instruction plus avancées ainsi qu'à la création d'académies militaires et d'écoles militaires sur le sol africain. De plus, Madagascar comme le Bénin, le Congo et le Mali qui ont également procédé à une renégociation des accords de coopération, garde toujours des liens avec la France notamment par l'entremise des programmes de coopération militaire. Voir Luckhman R., 1982, op. cit., p. 104 et 109.
- 80 Rakotomanga M., 1998, op.cit, p 54.
- 81 Ces derniers avaient envisagé la capture du général Gabriel Ramanantsoa et son remplacement par le colonel Brécharad Rajaonarison. Un mandat d'arrêt fut lancé à l'encontre du colonel Brécharad Rajaonarison qui après trois mois de clandestinité

- se réfugia le 22 janvier 1975 au camp d'Antanimora qui héberge le GMP. Le commandement du GMP refusa de rendre le colonel Bréchard Rajaonarison à l'armée. Madagascar se dirigea ainsi vers un conflit entre l'armée et le GMP.
- 82 Archer R., 1976, op. cit, pp.99-100.
- 83 Seuls deux anciens ministres ont été reconduits au sein de ce nouveau gouvernement, à savoir le général Gilles Andriamahazo et le Pasteur Daniel Rajakoba.
- 84 Les différents militaires faisant partie du gouvernement de Ratsimandrava sont le général Gilles Andriamahazo qui a été ministre de l'Aménagement du Territoire dans le gouvernement Ramanantsoa est désormais ministre sans portefeuille ; le lieutenant-colonel Joël Rakotomalala, ministre des Postes et Télécommunications, ce dernier à été ministre de l'Information au sein du gouvernement du général Richard Ramanantsoa ; le commandant Raveloson-Mahasampo, ancien gouverneur militaire de la province de Toamasina est nommé ministre des Travaux Publics ; le commandant Désiré Rakotoarijaona, ministre des Finances ; le commandant Richard Andriamaholison, ministre de l'Information et Tourisme et enfin le commandant Jean André Soja, ancien gouverneur militaire de la province de Tuléar. Le colonel Richard Ratsimandrava est à la fois Chef de l'État, Chef du Gouvernement, ministre de la Défense et ministre du Plan.
- 85 Les différents gouverneurs militaires sont : pour la province de Toliary, le commandant Zino Paul ; pour la province de Mahajanga, le lieutenant-colonel Jaona Mampila ; pour la province d'Antananarivo, le lieutenant-colonel Lucien Ratsimbazafy ; pour la province de Toamasina, le capitaine Ravelomitsanga ; pour la province de Fianarantsoa le lieutenant-colonel Ralaikoa Samson et enfin pour la province d'Antsiranana, le commandant Guy Albert Sibon. Nous pouvons constater que seul le gouverneur de la province de Mahajanga est resté le même et que l'ancien gouverneur de la province de Toliary, le commandant Jean André Soja, a été nommé ministre du Développement Rural. Voir Archer R., 1976, op. cit, p. 186.
- 86 Deux personnes ayant participé à l'assassinat du colonel Richard Ratsimandrava à Ambohitajovo à Antananarivo furent tuées sur le coup. Ces derniers appartenaient au GMP si bien que l'armée et la gendarmerie décidèrent d'attaquer le camp d'Antanimora le 12 février. Une vingtaine de personnes y trouveront la mort. Ce n'est que le 13 février que le GMP se rendra et il fut procédé à l'arrestation des officiers et troupes du GMP, dont le colonel Bréchard Rajaonarison. Le gouvernement Ratsimandrava ne disposait pas de soutien parmi les différents partis politiques. La plupart ayant pris leur distance, le PSM (Parti Socialiste Malgache. Le PSM a été créé en 1974 par des anciens PSD, suite à la réconciliation entre Philibert Tsiranana et André Resampa.) conteste la constitutionnalité du pouvoir de Richard Ratsimandrava. D'après le PSM, l'article 3 de la loi constitutionnelle du 7 novembre 1972 ne prévoit pas de remplacement définitif mais plutôt une suppléance du chef du gouvernement. Par conséquent, la Constitution du 29 avril 1959 devrait être applicable. Le MONIMA a également pris ses distances, de même que le MFM. Tout comme l'AKFM, qui considère que l'accession de Richard Ratsimandrava, merina de surcroît Andevo (Esclave, désigne actuellement les descendants d'affranchis.), est le symbole d'une perte d'influence de ce parti. Cela s'est déjà vérifié lors de la tentative d'établissement d'un nouveau gouvernement par le général Gabriel Ramanantsoa et s'appuyant sur ce parti.
- 87 Ce directoire est crée par l'ordonnance n° 75-001 du 11 février 1975 qui sera validée par le Conseil Supérieur des Institutions le 18 février 1975. Le nouveau régime dans un esprit de légitimité constitutionnelle fera appel au Conseil Supérieur des Institutions. Cette attitude est une constante dans l'histoire politique malgache. Voir J. O. R. M. du 18 février 1975, p. 547.
- 88 Les différents membres du Directoire militaire sont : le général Gilles Andriamahazo (Armée de Terre) en tant que Président du Directoire militaire, le capitaine de frégate Didier Ratsiraka (Marine), le lieutenant-colonel Joël Rakotomalala (Armée de Terre), le commandant Raymond Rakotonirina (Aviation), le commandant Ferdinand Patureau (Armée de Terre), le commandant Désiré Rakotoarijaona (Gendarmerie), le commandant Richard Andriamaholison (Gendarmerie), le commandant Christopher Raveloson-Mahasampo (Armée de Terre), le commandant Jean André Soja (Gendarmerie), le capitaine Ferdinand Jaotombo (Armée de Terre), le capitaine Randrianasoavina (Gendarmerie), le capitaine Randriananana (Armée de Terre), le capitaine Désiré Ramakavelo (Service Civique), le capitaine Max Marson, le lieutenant Rakotondretsitoro, le lieutenant Élie Silasy, le lieutenant Lucien Manjary, le lieutenant Samuel Vonimbola. Voir Archer R., 1976, op. cit, pp. 187-188.
- 89 Les représentants par province sont : Antananarivo : le général Gilles Andriamahazo, le commandant Raymond Rakotonirina, le commandant Richard Andriamaholison et le commandant Désiré Rakotoarijaona. Antsiranana : le capitaine Ferdinand Jaotombo et le lieutenant Samuel Vonimbola. Fianarantsoa : le lieutenant-colonel Joël Rakotomalala, le capitaine Désiré Ramakavelo, le capitaine Max Marson et le lieutenant Rakotondretsitoro. Mahajanga : les capitaines Randrianasoavina et Randriananana. Toliary : le commandant Christopher Raveloson-Mahasampo, le commandant Jean André Soja, le lieutenant Élie Silasy et le lieutenant Lucien Manjary. Toamasina : le capitaine de frégate Didier Ratsiraka et le commandant Fernand Patureau.
- 90 Les gouverneurs militaires nommés sous le gouvernement du colonel Ratsimandrava resteront en fonction à l'exception des gouverneurs des provinces de Mahajanga et de Toamasina qui seront respectivement le capitaine Randrianasoavina qui fait aussi partie du Directoire militaire et le colonel Rémi Ratsimbazafy. Voir Archer R., 1976, op. cit, p. 188.
- 91 Ordonnance n° 75-002 du 13 février 1975.
- 92 J. O. R. M. du 18 février 1975, p. 547.
- 93 Rabenirainy J., 2002, op. cit, p 89.
- 94 Ordonnance n° 75-015 O/DM du 13 juin 1975 portant organisation et fonctionnement des pouvoirs publics pendant la durée de l'état de nécessité nationale.
- 95 Les neuf membres sont le capitaine de frégate Didier Ratsiraka qui est en même temps Président du CSR, Chef de l'État, Chef du gouvernement et ministre de la Défense ; le lieutenant-colonel Jaona Mampila ; le lieutenant-colonel Joël Rakotomalala ; le commandant Ferdinand Patureau ; le commandant Désiré Rakotoarijaona ; le commandant Rampanana ; le capitaine Ferdinand Jaotombo ; le capitaine Randriananana ; le capitaine Max Marson. Voir Archer R., 1976, op. cit, pp. 188-189.
- 96 Ce poste a été occupé par Didier Ratsiraka au sein de son premier gouvernement, poste qu'il cumulait avec celui de Chef de l'État, de Chef du gouvernement et de celui de Président du CSR. Ce n'est qu'en 1976 lors de la mise en place

de son nouveau gouvernement que le ministre de la Défense sera une autre personne que le Président de la République. Ce ministère ne sera en définitive qu'un simple exécutant des décisions émanant de la présidence. Il a été créé en vue de définir, diriger et coordonner l'activité et les moyens des forces armées.

97 Serre G. et Rasarahona C., 1981, *op. cit.*, p. 189.

98 Le *Comité Militaire pour le Développement* est une des institutions de la République Démocratique de Madagascar. Les autres institutions sont le Président de la République, le Conseil Suprême de la Révolution, l'Assemblée Nationale Populaire, le Gouvernement et la Haute Cour Constitutionnelle. Voir article 43 de la Constitution du 31 décembre 1975.

99 Conformément à l'ordonnance n° 76-006 du 4 mars 1976 et au décret n° 76-091 (J. O. du 13 mars 1976, p. 674 et 681), l'armée comptait 30 membres et la gendarmerie les 20 restants. Voir Calvet J.-L. 1976, *op. cit.*, p. 349.

100 Il a été Président du Directoire militaire formé le 11 février 1975 à la suite de l'assassinat du colonel Richard Ratsimandrava et président du CMD dans sa première version le 16 juin 1975. Le général Andriamahazo sera admis à la retraite le 5 novembre 1976 et sera remplacé à la tête du CMD par le colonel Rabeony le 9 novembre 1976. Ce dernier est l'ancien patron du Service Civique. Voir Calvet J.-L. 1976, *op. cit.*, p. 349.

101 Rouquié A., 1981, « Les processus politiques au sein des partis militaires : définitions et dynamiques », in *La politique de Mars : les processus politiques dans les partis militaires contemporains* sous la direction de Rouquié A., Le Sycomore, 1981, p. 21.

102 Ce dernier peut être considéré comme un proche de Didier Ratsiraka. Le père de Victor Ramahatra a été fonctionnaire police à Toamasina quand le père de Didier Ratsiraka, Albert Ratsiraka y était gouverneur. De plus Didier et son frère Étienne Ratsiraka ont habité chez l'une des grands-mères de Victor Ramahatra au cours de leur scolarité au collège Saint-Michel. Galibert D., 2009, *Les Gens du pouvoir à Madagascar. État postcolonial, légitimités et territoire (1956-2002)*, Karthala-CRESOI, Université de la Réunion, p. 443.

103 L'actuel titulaire de ce poste est également un militaire, le général de brigade Albert Camille Vital.

104 Il s'agit des militaires qui ont occupé des postes de commandement durant la période 1960-1975.

105 Chaigneau P., 1986, *op. cit.*, p. 136.

106 Calvet J.-L. 1976, *op. cit.*, p. 358.

107 J. O. R. D. M. du 6 décembre 1983.

108 Décret 75-20 du 09 septembre 1975. Son organisation est prévue par le décret 75-269 du 14 novembre 1975. Voir J. O. R. D. M. du 11 octobre 1975, p. 263. Voir aussi J. O. R. D. M. du 6 décembre 1975, p. 3147.

109 « Les soldats seront des militants en uniforme et les Forces Armées Populaires seront des instruments au service du peuple, aux ordres du Gouvernement mais aussi une école de citoyen et du militant » Voir Ratsiraka D., 1975, *Charte de la Révolution Socialiste Malagasy. Tous azimuts*, Tananarive, Imprimerie d'ouvrages éducatifs, p. 112.

110 Rouquié A., 1981, *op. cit.*, p. 38.

111 Serre G. et Rasarahona C., 1981, *op. cit.*, pp.179-180.

112 Les FAP regroupent une Armée du Développement qui comprend elle-même l'Armée de Terre, le Service Civique et le Génie ; une Armée Technique dont font partie les Forces Aéronavales forces aériennes et la marine) ; des Forces d'Intervention c'est-à-dire les parachutistes, les fusiliers-marins et les groupes de reconnaissance ; un régiment de transmission et de services et les écoles de formation militaire. La Gendarmerie, qui prend le nom de « *Zandarimariam pirenena* » fait aussi partie des FAP. Mais chacun conserve son propre État-major et son inspection générale, la liaison étant assurée par le CMD. Voir Décret 75-013 du 16 juin 1975.

113 Le Resep est entraîné par les Nord-Coréens et par les Français. De plus, un général ayant résidence à Antananarivo, est officiellement chargé, à la base d'Ivato, d'assurer la non-violation de l'espace aérien malgache par l'Afrique du Sud. Le Resep est basé à Iavoloha dans les environs d'Antananarivo et au régiment de Mahajamba. Voir Chaigneau P., 1986, *op. cit.*, p. 154.

114 Nous pouvons également faire le parallèle avec les FRS dont les membres étaient principalement des Vezo comme leur chef André Resampa.

115 Le Resep est administré par le conseiller aux affaires militaires de la présidence et représentant la police politique, la *Direction Générale de l'Information et de la Documentation Intérieure et Extérieure* (DGIDIE). D'après le décret n° 77-313 du 17 septembre 1977 complété par le décret n° 85-232 du 10 juillet 1985. Il s'agit d'un service de sécurité et de contre espionnage qui a été créé en avril 1976. Ce service a à sa tête le général Christopher Raveloson-Mahasampo, ministre de la Défense. Ce dernier n'est autre que le beau-frère de Didier Ratsiraka. Cette unité comprenait 300 personnes formées par la République Démocratique Allemande et par la France. Le siège de la DGIDIE se situe à Ambohibao. Son dernier directeur est Jocelyn Andriamiharinosy. La DGIDIE sera remplacée en janvier 2004 par la *Central Intelligence Service*. Le décret n° 2004-043 du 21 janvier 2004 portant suppression de la DGIDIE précise dans son article 2 que les dossiers et archives détenus extérieurs et intérieurs de la DGIDIE sont dévolus ainsi qu'il suit : - ceux relatifs aux associations de malfaiteurs, en relation avec le terrorisme et crimes ou délits assimilés au Directeur général du *Central Intelligence Service* (CIS) - Ceux relatifs à des affaires judiciaires au Garde des Sceaux - les autres dossiers au Secrétaire général de la Présidence de la République. Ledit décret précise également que « tous les mobiliers, matériels et bureau, informatiques et roulants appartenant ou mis à la disposition de la DGIDIE sont dévolus au CIS. En outre, les matériels : armement, munitions et de communication sont restitués selon leur origine, au Chef d'État-major général de l'Armée, au Commandant en Chef de la Gendarmerie nationale, ou au Directeur général de la Police nationale. Quant au personnel, il a été décidé en conseil des ministres que les fonctionnaires civils, militaires et de la Police nationale détachés ou affectés à la DGIDIE sont reversés dans leurs corps d'origine respectifs suivant la réglementation en vigueur. Ce qui signifie ainsi que le CIS aura son propre

- personnel et qu'il est libre de constituer à sa guise son entière entité. Le régime a donc mis fin à ce « double emploi », ce parallélisme incongru entre des services secrets malgaches, et a ainsi tenu à clarifier la situation. L'État a également jugé bon de changer la structure après une année de crise politique à l'issue de laquelle les « services secrets » jouent un rôle important et précieux. Le premier patron du CIS est le contrôleur général de police Claude Rakotondrafara et l'actuel numéro un du CIS est le général Roland Andréas Randriarison qui a été nommé en conseil des ministres le 21 avril 2009. Il succède au commissaire de police Jean Jacques Andriamisa qui a remplacé à ce poste le général de gendarmerie Thierry Randrianazary actuel Secrétaire d'État chargé de la gendarmerie. Claude Rakotondrafara et Jean Jacques Andriamisa ont déjà travaillé ensemble avant la création de la C.I.S. au sein de la direction des renseignements généraux. En effet, Jean Jacques Andriamisa a déjà occupé le poste de chef du service central de la surveillance du territoire avant 2004 tandis que Claude Rakotondrafara était le numéro un des renseignements de la police. Au moment de la création du CIS tandis que Claude Rakotondrafara était nommé directeur général, Jean Jacques Andriamisa occupait le poste d'adjoint au directeur des opérations. Voir *Midi Madagasikara* du 25 janvier 2004 et *Madagasikara Tribune* du 30 juin 2008. Voir aussi *La Vérité* du 22 avril 2009 et *La lettre de l'océan Indien* du 25 mai 2010, n° 1286, p.4.
- 116 Avant Garde de la Rénovation de Madagascar (ancien Avant Garde de la Révolution de Madagascar). Ce parti a été créé en 1976.
- 117 Front National de Défense de la Révolution Malagasy. Il s'agit d'un système créé par l'ordonnance n° 76-050 du 29 décembre 1976. Le FNDR regroupait tous les partis ayant souscrit à la Charte de la Révolution Socialiste. Le FNDR regroupait, l'UDCMA-KMTP de Solo Norbert Andriamorasata, le VONJY de Jérôme Razanabahiny-Marajama, l'AKFM-KDRSM du Richard Andriamanjato, le MONIMA de Monja Jaona et l'AREMA. Voir J.O., 31 décembre 1976, p. 3079
- 118 Rouquié A., 1981, *op. cit.*, p. 20.
- 119 Rakotomanga M., 1998, *op. cit.*, p. 117.
- 120 *Fiambonan'ny Fiangonana Krisitanina eto Madagasikara* / Conseil des Églises Chrétiennes de Madagascar. Le FFKM a été créé le 26 novembre 1979 et regroupe les quatre Églises historiques de l'île (les Églises historiques) : l'Église catholique (EKAR), et des Églises protestantes tels que l'Église de Jésus-Christ de Madagascar (FJKM), l'Église Luthérienne (FLM) et l'Église Anglicane (EEM).
- 121 C'est un protocole d'accord politique qui met un terme à la RDM et constitue le point de départ de la période de transition. Il est signé par les différents protagonistes de la crise politique de 1991 sous l'égide du FFKM. Il s'agit de Guy Willy Razanamasy, Premier ministre de la République Démocratique de Madagascar ; Emmanuel Rakotovahiny, chef du gouvernement des Forces Vives par intérim ; les représentants du FFKM, cardinal Victor Razafimahatratra (catholique), du Pasteur Joseph Ramambasoa (protestant), du révérend Rémi Joseph Rabenirina (anglican) et du Pasteur Benjamin Rabenorolahy (luthérien) qui est aussi le Président du FFKM ; les représentants des Forces Vives, le Pasteur Richard Andriamanjato porte parole du département politique et Aubert Rabenoro, Président des Forces Vives de France ; les représentants des Forces Vives de Madagascar, Manandafy Rakotiniirina et Tsihozony Maharanga ; les représentants du MMSM, Jérôme Razanabahiny-Marajama, Secrétaire général du MMSM, Rakotova Razakaboana, Georges Indrianjafy et Gilbert Sambson.
- 122 Rakotomanga M., 1998, *op. cit.*, p. 124.
- 123 Le général Oliva Razafindralambo était à leur tête.
- 124 Rabenirainy J., 2002, *op. cit.*, p. 94
- 125 Anonyme, « La piteuse équipée d'un charter d'« affreux » pour Madagascar », *Le Monde*, 12 juillet 2002.
- 126 Rabenirainy J., 2002, *op. cit.*, p. 95.
- 127 Il s'agit des généraux Jules Mamizara, inspecteur général de la gendarmerie, Farouck Raharison, Harimisa Andrianaivo, Findrama Sambiheviny, Jean-Jacques Rabonard et des colonels David Rasamoely, Randriatsimalona, Oliva Razafindralambo, Louis Ravelona, Freddy Randrianarimanga. Voir Rakotomanga M., 2004, *op. cit.*, pp. 150-151.
- 128 Rabenirainy J., 2002, *op. cit.*, p. 98.
- 129 Le CAPSAT est installé à Soanierana à la sortie Sud d'Antananarivo. Les éléments du CAPSAT se sont chargés de la protection d'Andry Rajoelina au moment fort de la crise et ce sont ces derniers qui s'en occupent encore à l'heure actuelle.
- 130 Il s'agit de l'État-major mixte opérationnel qui se charge du maintien de l'ordre lors des manifestations.
- 131 « [...] des forces de sécurité tirent sur la foule des partisans de Rajoelina qui, répondant à l'appel de celui-ci ainsi qu'à celui de son « Premier ministre », Monja Roindefo, marchent jusqu'au palais présidentiel pour le prendre ». Cette fusillade se serait déroulée de la manière suivante d'après le témoignage d'un membre de la garde présidentielle : « Il n'y aurait eu aucun tir de sommation selon de nombreux témoins lorsque la foule s'est approchée d'une « zone rouge », normalement formellement interdite. Le mécanisme de sécurisation à trois niveaux n'aurait pas été efficace pour contenir les manifestants, qui sont arrivés aux portes du palais sans obstruction. Les responsables des barrages avaient d'abord laissé passer une délégation de manifestants qui voulait négocier leur passage, avant de laisser passer la foule, en partie car ils n'étaient pas suffisamment équipés pour faire face à un nombre si important de personnes ». Voir International Crisis Group, 2010, « Madagascar : sortir du cycle de crises », Rapport Afrique n° 156, 18 mars 2010, p. 5.
- 132 Ces mercenaires seraient d'origine sud-africaines. Ils ont été plutôt qualifiés d'instructeurs militaires par Marc Ravalomanana en vue de diriger les éléments de l'EMMONAT (État-major mixte opérationnel) qui se charge du maintien de l'ordre lors des manifestations. Des démentis de l'Ambassade sud-africaine ne tarderont pas suite aux propos de la presse malgache quant à l'emploi de mercenaires sud-africain. Après son départ Marc Ravalomanana aurait fait appel à des mercenaires en vue de reprendre le pouvoir. Mais cela n'a pu se réaliser. Voir Brümmer S., « Mercenaires plan Madagascar 'coup' », *Mail & Guardian*, 3 juillet 2009, www.mg.co.za. Voir aussi « Destitué en mars, Ravalomanana recruterait des mercenaires en Afrique du Sud », *Ouest France*, 3 juillet 2009, www.ouest-france.fr.

- 133 Ordonnance 2009-001 du 17 mars 2009. Le directoire, composé des trois plus hauts gradés de l'armée, le vice-amiral Hippolyte Rarison Ramaroson en tant que président, le général Ranto Rabarisoa et le général Rivo Hanitra Razafindralambo. Ce directoire a pour mission d'organiser les assises nationales afin de discuter et d'élaborer les modifications éventuelles de la constitution, de préparer la révision du code électoral, de préparer la loi sur les partis politiques et d'organiser les élections dans un délai n'excédant pas 24 mois. Marc Ravalomanana dissout également le gouvernement par le décret 2009/ 239 du 17 mars 2009.
- 134 Ordonnance 2009-002 du 17 mars 2009. Voir Zounmenou D., 2009, "Madagascar Again Englued by Political Violence", *Iss Today*, 13 February 2009. Voir aussi Ellis S., 2009, "Roots of Turmoil", *Open Democracy*, 23 March 2009, www.open-democracy.net/article/madagascar-roots-of-turmoil Voir aussi Galibert D., 2009, « Mobilisation populaire et répression à Madagascar : les transgressions de la cité culturelle », *Politique Africaine*, Paris, n° 113, pp. 139-151. Voir aussi Pellerin M., 2009, « Madagascar : un conflit d'entrepreneurs ? », *Politique Africaine*, n° 113, Paris, pp. 152-165. Voir aussi Maunganidze O., 2009, "Madagascar: Anatomy of a Recurent Crisis", *Institute of Security Studies, Situation Report*, 11 p. Et aussi d'Ersu L., 2009, « Changement d'homme providentiel à Madagascar », *Études*, 2009/11, Tome 411, pp. 451-461.
- 135 Lettre n° 79-HCC/G du 18 mars 2009.
- 136 Bangoura D., 1992, *op. cit.*, p. 135.
- 137 Thiriot C., 2008, *op. cit.*, p. 16.
- 138 Thiriot C., 2000, « La démocratisation en Afrique noire dans les années 1990, l'hypothèse militaire », in Koning P., Van Binsbergen W., Hesselin G., *Trajectoire de libération en Afrique contemporaine*, Karthala, p. 196.
- 139 Loi n° 96-029 du 06 décembre 1996 portant Statut Général des Militaires et la Loi n° 98-030 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 96-029 du 06 décembre 1996 portant Statut Général des Militaires.
- 140 Sous la présidence d'Albert Zafy et de Didier Ratsiraka, le ministère de la Défense Nationale avait plutôt comme appellation celui de ministère des Forces Armées. Si bien qu'au sein du deuxième gouvernement de Francisque Ravony celui-ci occupera le poste de ministre de la défense en même temps que celui de Premier ministre. Il y avait également un ministre des Forces Armées qui était le général Charles Rabenja. Les ministres qui se sont succédés au poste de ministre des Forces Armées (et de la Défense) furent sous la Transition le général Désiré Ramakavelo, au cours de la présidence d'Albert Zafy et dans le gouvernement de Francisque Ravony, le général Charles Rabenja. Lorsqu'Albert Zafy aura comme Premier ministre Emmanuel Rakotovahiny, le ministre des Forces Armées sera le général Jackson Tiamana et dans le gouvernement de Norbert Lala Ratsirahonana, ce poste sera occupé par le général Marcel Ranjeva. Ce dernier occupera ce poste au sein des gouvernements de Pascal Rakotomavo et de Tantely Andrianarivo sous la présidence de Didier Ratsiraka. Il sera cependant remplacé par le général Jean-Claude Bory suite à sa démission lors des événements de 2002. Marc Ravalomanana aura comme ministre de la Défense dans le gouvernement de Jacques Sylva, le général Jules Mamizara qui sera remplacé en 2004 par le général Petera Behajaina. Celui sera titulaire du poste dans le gouvernement de Charles Rabemananjara et sera peu de temps après remplacé par Cécile Marie Ange Dominique Manorohanta. Cette dernière démissionnera en février 2009 et sera remplacée par le 9 février 2009 par le Vice-Amiral Mamy Solofonina Ranaivoniarivo ancien directeur du cabinet militaire de Marc Ravalomanana. Celui-ci démissionnera le 10 mars 2009 sous la pression des militaires mais reviendra sur sa décision. Suite à la démission de Marc Ravalomanana, le nouveau ministre de la Défense au sein du gouvernement de Monja Roindefo sera le colonel Noël Rakotonandrasana (il sera promu général de brigade en novembre 2009). Il sera reconduit au sein du gouvernement d'Albert Camille Vital. Il sera limogé de son poste le 7 avril 2010 et remplacé par le Premier ministre Albert Camille Vital. L'actuel ministre est l'ancien Chef d'État major général de l'armée nommé par Marc Ravalomanana (du 1^{er} octobre 2008 au 10 février 2009) et ancien directeur du cabinet militaire du Président de la Haute Autorité de la Transition, le général André Lucien Rakotoarimasy.
- 141 Thiriot C., 2000, *op. cit.*, p. 191.
- 142 Thiriot C., 2000, *op. cit.*, p. 193.
- 143 La présidence d'Albert Zafy connaîtra trois Premiers ministres, Francisque Ravony, Emmanuel Rakotovahiny et Norbert Lala Ratsirahonana et huit gouvernements.
- 144 Il s'agit du ministre des Forces Armées, le général Marcel Ranjeva et du secrétaire d'État à la Gendarmerie Nationale, le colonel Guy Andriamanantsoa.
- 145 Voir Rakotomanga M., 2004, *op. cit.*, p. 83 et voir aussi Ramasy R., 2005, *Madagascar : l'île-continent vers la deuxième indépendance ? Dépasser la fatalité des atouts contredits par un état utopique*. Mémoire de géopolitique des stagiaires de la division C de la 12^{ème} promotion du Collège Interarmées de Défense, p. 24.
- 146 SeFaFi, 2003, *op. cit.*, p. 3.
- 147 Ainsi dans son gouvernement formé le 14 mai 2002, il y aura 3 militaires pour 23 civils. Il s'agit du général Jules Mamizara, ministre de la Défense Nationale, du général Amady Augustin, ministre de la sécurité Publique et le général Marcel Ranjeva, ministre des Affaires Étrangères. Et dans le gouvernement du 18 juin 2002, il y aura 5 militaires et 27 civils, nous retrouvons les précédents généraux qui occupent les mêmes postes et auxquels se rajoutent le général Sylvain Charles Rabotoarison en tant que ministre de l'Environnement et le contre-amiral Hyppolite Rarison Ramaroson qui est Secrétaire d'État chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques. D'autres militaires feront leur apparition tels que le général Petera Behajaina, ministre de la Défense Nationale et le général Jean André Soja, ministre de l'Intérieur et de la Réforme Administrative en 2004. Ce dernier sera remplacé par le général Charles Rabemananjara qui sera nommé Premier ministre le 20 janvier 2007.
- 148 « Communiqué de l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale », *Madagascar Tribune*, 28 février 2002.
- 149 Randrianja S., 2005, *op. cit.*, p. 16.
- 150 Charles Rabemananjara est l'ancien directeur de cabinet militaire de Marc Ravalomanana. Ce poste a été occupé par le général René Ramarozatovo. Il a ensuite été nommé ministre de l'Intérieur à la place du général Jean André Soja lors du

remaniement ministériel du 24 novembre 2005. C'est un gendarme qui remplace un autre gendarme. Le général Charles Rabemananjara n'est pas un nouveau dans la politique. Il a occupé différents postes au sein des précédents régimes. En effet, il a été chef d'état major de la gendarmerie nationale en 1987, directeur du cabinet militaire du Premier ministre Pascal Rakotomavo entre 1997 et 1998, directeur général des douanes à partir de 1998. Son parcours est une illustration de la place qu'occupent les militaires au sein des institutions malgaches et démontre aussi que la politisation des Forces Armées Malgaches et la militarisation des institutions ont encore de longs jours devant eux. Voir *La Lettre de l'Océan Indien*, 3 décembre 2005.

150 Ce dernier a été nommé à ce poste le lendemain de son remplacement à la tête de la Gendarmerie nationale en 2002. Il avait par ailleurs remplacé à ce poste le général Sylvain Charles Rabotoarison.

151 Nous avons déjà cité les différents militaires qui ont occupé des postes ministériels. Des militaires ont aussi été nommés à des postes dans l'administration, ce fut le cas des différents Présidents de Délégations Spéciales qui étaient nommés pour remplacer les gouverneurs des anciennes provinces autonomes. Ce fut le cas à Antananarivo avec le général Sylvain Razakarimanana qui a été nommé en 2002, à Fianarantsoa avec le général Ravelomanga Randrianarivo, à Mahajanga avec le colonel Vincent Toto et enfin à Toliary avec le général Jean André Soja. Le général Fidy Randrianafidisoa a été directeur général de l'OMNIS. Il a été remplacé par un civil, Élysée Razaka qui a lui-même cédé sa place à un autre civil Joëli Valérie Lalaharisoana. Le directeur général du Bianco est aussi un militaire, il s'agit du général René Ramarozatovo. Ce dernier est l'ancien directeur de cabinet militaire de Marc Ravalomanana. Il a été auparavant adjoint du général Jean-Claude Bory en 1991 et président de la commission militaire d'enquête sur les événements du 10 août 1991. Lors de l'avènement de la HAT, il sera remplacé par un militaire, le général de brigade Faly Rabetrano, lors du conseil des ministres du 21 avril 2009. Ce dernier qui est issu de la gendarmerie était à la tête de la circonscription régionale de la gendarmerie d'Antananarivo.

152 Sous la présidence de Marc Ravalomanana, jamais les départs à la retraite de généraux des forces armées n'avaient été aussi nombreux. Les promotions de l'Académie militaire ont augmenté annuellement le rang des officiers, si bien qu'on comptait une cinquantaine de généraux pour une armée d'une douzaine de milliers d'hommes. Ces généraux mis à la retraite étaient atteints par la limite d'âge ou avaient déjà effectué plus de trente ans de service. Leur départ était donc logique et n'aurait pas dû faire l'objet d'interprétation politique, ce qui était cependant le cas. « Certains observateurs affirment que les généraux proches de l'ancien président Ratsiraka sont tous hors circuit. Ce qui conforte la thèse selon laquelle la promotion aux grades de généraux ne relève pas seulement de la décision de l'armée. Cette dernière propose, le président dispose ». Voir www.madanight.com 29 mai 2006.

153 « Dans la même foulée, onze colonels, majoritairement issus de l'Armée, sont désignés à des postes-clés du Mdn. Un fait qui n'est plus nouveau depuis quelques temps. La décision semble suivre la logique du président de la République, Marc Ravalomanana, qui a initié la promotion des colonels à des postes à responsabilité au sein de l'Armée, voire à d'autres hauts emplois de l'État, longtemps réservés aux civils ». Voir *L'Express de Madagascar* du 19 février 2007. Nous avons également assisté à la nomination d'une quinzaine de colonels à des postes de responsabilité au sein du ministère de la Défense Nationale. Ces militaires sont pour la plupart issus des 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} promotion. Ils ont pour la majorité entre 44 et 55 ans. Voir *L'Express de Madagascar* du 7 janvier 2008.

154 Il est remplacé, comme nous l'avons précédemment énoncé, par le général André Lucien Rakotoarimasy. Celui-ci a auparavant occupé le poste de directeur de l'École nationale des sous-officiers (Ensoa). Il a également été directeur des ressources humaines du temps du ministre Petera Behajaina. Et avant sa nomination en tant que Chef d'État major général de l'armée, il a été nommé directeur général de la planification et des opérations au ministère de la Défense Nationale par le conseil des ministres du 5 janvier 2008. Ce changement à la tête de l'armée s'inscrit dans la politique de changement et de réforme que le gouvernement de Charles Rabemananjara a mis en place.

155 Le général Raonenantoamampianina est l'ancien directeur de cabinet du ministre de la défense Jules Mamizara. Il remplace au poste de Chef d'État major général de l'armée le général Sylvain Razafimandimby, qui restera à ses côtés comme conseiller spécial. Le général Raonenantoamampianina faisait parti des officiers favorables à l'alternance politique durant la crise électorale ayant suivi les élections du 16 décembre 2001. Il a alors commandé une force de pacification envoyée en 2002 à Nosy Be et à Antsiranana. Sa nomination au poste de Chef d'État major peut être interprétée comme une récompense au regard de ses agissements. Nous pouvons ainsi dire que la politisation est toujours de mise. C'est aussi le cas du général Sylvain Razafimandimby qui avait dirigé avec le général Oliva Razafindralambo l'opération visant à installer le premier ministre Jacques Sylla au palais de la primature Mahazaroivo, après en avoir chassé le Premier ministre resté fidèle au président Didier Ratsiraka, Tantely Andrianarivo. Il a ainsi été promu le 27 mai 2002, Chef d'État-major général des forces armées à la place du général Andrianome Dieudonné. Voir *La Lettre de l'océan Indien* du 6 septembre 2003 et du 1^{er} juin 2002.

156 Le savoir-faire et l'audace sont des critères mieux considérés que le grade dans le cadre des promotions. Mais le choix des colonels s'inscrit dans une perspective de rajeunissement des cadres au sein de l'institution militaire. Voir *L'Express de Madagascar* du 19 février 2007.

157 « Trois ans après, l'avancement des officiers généraux a repris au sein des Forces armées. Une prérogative discrétionnaire du président de la République. La promotion de deux généraux de division, d'un contre-amiral et de 12 généraux de brigade a marqué le dégel. Certains y voient une décision politique prise à la veille du 26 juin, anniversaire des Forces armées, et à un moment où plusieurs officiers supérieurs crouissent en prison pour atteinte à la sûreté de l'État. » Voir *L'Express de Madagascar* du 30 juin 2008.

158 Le précédent ministre était le général Petera Behajaina qui avait remplacé le général Jules Mamizara, ancien inspecteur général de la gendarmerie. Cécile Marie Ange Dominique Manorohanta est la femme du colonel Jean Adolphe Dominique et son frère Louis Christian Ntsay a été ministre dans le gouvernement de Jacques Sylla tandis que son autre frère Abel Ntsay a été président de la Fédération malgache de basket-ball. Elle a été élu membre du bureau politique du TIM en janvier 2008. Celle-ci n'est pas la première personne issue de la société civile à exercer à ce poste. En effet, le

Premier ministre Francisque Ravony avait également occupé le siège de ministre de la Défense en même temps que celui de Premier ministre entre le 19 août 1994 et le 18 août 1995. Il y avait aussi un ministre des Forces Armées qui était le général Charles Rabenja. Ce dernier cumulera ce poste avec celui de la Défense à partir du 18 août 1995.

159 *La Lettre de l'océan Indien*, 26 février 2005.

160 En effet, le budget annuel alloué au ministère de la Défense Nationale arrive au cinquième rang des postes budgétaires de l'État. Il s'élève à 470 milliards de FMG (environ 45 millions d'euros), dont près de 90% sert au fonctionnement et aux soldes. Cela limite les perspectives d'investissement. Et pourtant l'armée a besoin de se renouveler si la dépolitisation se veut efficace.

161 Voir la loi n° 2004-039 du 08 novembre 2004. Un conseil, le Conseil Supérieur de la Défense, a été normalement prévu par l'article 9 de la loi n° 94-018 portant Organisation Générale de la Défense à Madagascar mais il n'a jamais siégé durant les premières années de la III^{ème} République.

162 Luckham R., 1995, "Dilemmas of Military Disengagement and Democratization in Africa", *IDS, Bulletin*, 26 (2), p. 56.

163 Il fait partie du régiment parachutiste des forces d'intervention basé à Ivato. Il a été un des militaires à la tête du mouvement initié par le CAPSAT et membre du Directoire militaire mis en place par Marc Ravalomanana.

164 Ce dernier est contrôleur général de police. C'est un ancien sénateur qui a été nommé par Marc Ravalomanana en 2002. Il a également fait parti du TIM.

165 Il a été nommé premier adjoint du commandant de la gendarmerie Claude Ramananarivo en mars 2008 (qui sera remplacé en juin 2008 par le général Lucien Emmanuel Raharijaona.

166 Voir décret n° 2010-360 du 24 mai 2010.

167 Il a été Secrétaire d'État chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques au sein du gouvernement de Jacques Sylla. Et faisait parti du Directoire militaire de Marc Ravalomanana. Il a été promu vice-amiral d'escadre en novembre 2009 faisant de lui le plus haut gradé en activité.

168 Il a été nommé chef d'État-major général de l'armée malgache en 2008 par Marc Ravalomanana et sera nommé en 2009 directeur du cabinet militaire d'Andry Rajoelina.

169 Il a été à la tête de la *Central Intelligence Service*.

170 Il a été secrétaire général auprès du ministère de la Décentralisation.

171 Ce dernier avec le général Marcel Ranjeva est à l'origine de la démilitarisation du pouvoir politique et de la dépolitisation des forces armées.

172 Il a été directeur de cabinet de la Commune Urbaine d'Antananarivo lorsqu'Andry Rajoelina a été maire. Il a par ailleurs été chef d'État-major général de l'armée malgache sous la présidence d'Albert Zafy. De plus le général Dolin Rasolosoa fait partie de la même promotion de l'Académie militaire d'Antsirabe que le colonel Yves Roger Rajoelina qui est le père d'Andry Rajoelina.

173 Il s'agit du général de division Ranto Anjoanin Rabarisoa, du général Amédée Ramihone Andriamisa, du général de brigade aérienne Réol Ranaivomanana (ancien adjoint du chef d'État-major général de l'armée), du général de brigade Marcel Koto (ancien adjoint du chef d'État-major général de l'armée), du général de brigade Pily Gilbain (ancien commandant de la gendarmerie nommé en janvier 2009 par Marc Ravalomanana), du colonel François d'Assise Marie Raolijon Rakotoniana (ancien directeur technique auprès du commandement de la gendarmerie et ancien deuxième adjoint du général Pily Gilbain lorsque ce dernier été commandant de la gendarmerie), du colonel Alexandre Razafimanantsoa, du colonel Jules Randriantsalama, du médecin colonel Jaona Harivelo Ralamboison, du colonel Jean Adolphe Dominique (il a été promu général en novembre 2009. C'est le mari de Cécile Manorohanta ancienne vice-premier ministre en charge de l'Intérieur d'Andry Rajoelina, ancienne ministre de la Défense nationale sous Marc Ravalomanana), du colonel Robert Judex Ramellarison, du colonel Roger Pierre Lalala (ancien directeur de cabinet des anciens ministres de la Défense nationale, Cécile Manorohanta et le vice-amiral Mamy Ranaivoniarivo), du colonel David Ranaivoson.

174 Il s'agit du général Albert Camille Vital.

175 Ce poste est occupé en ce moment par le général Thierry Randrianazary (ancien premier adjoint du général Pily Gilbain lorsque ce dernier été commandant de la gendarmerie).

176 Le deuxième vice-présent est le général de division Ranto Anjoanin Rabarisoa qui faisait partie des membres du Directoire militaire mis en place par Marc Ravalomanana.

177 Elle sera remplacée par la Force d'Intervention Spécialisée (FIS) dont la création a été officialisée le 26 juin 2010. Elle est composée d'éléments provenant de l'armée, de la gendarmerie et de la police. L'objet de ce nouvel organe est un peu confus car il est censé remplacer l'EMMONAT d'après les explications du commandant de la gendarmerie nationale le colonel Bruno Wilfrid Razafindrakoto. En effet, d'après ce dernier la FIS est dirigée par les commandants Lylison René Urbain et Charles Andrianasoavina mais « le commandant de la Gendarmerie nationale, le chef d'État-major de l'Armée malgache ainsi que le directeur général de la Police nationale restent les trois leaders de l'État-major mixte opérationnel ou EMMO. C'est juste l'appellation de cette fusion qui connaîtra un changement pour ne pas frustrer la population, surtout après la crise que nous venons de passer ». De plus, il évoque que la FIS sera supervisée par les chefs des trois entités du service de sécurité assurant le maintien de l'ordre sur le territoire national, ainsi : « La FIS ne piétinera pas les plates-bandes des autres services. Son existence va au contraire renforcer la sécurité publique. C'est à nous, cependant, d'établir un planning de collaboration entre tous les secteurs, afin d'avoir un travail en synergie ». Voir Ratovo A., « Sécurité : les patrons en places », *L'Express de Madagascar* du 30 juin 2009, www.lexpressmada.com.

178 International Crisis Group, 2010, op. cit., p. 9.

- 179 Ce dernier sera nommé administrateur de la JIRAMA, chef de la brigade de la police minière (Il s'agit d'une brigade chargée de contrôler et de surveiller la bonne application de la législation minière en matière d'exploitation et fiscale). Il serait désormais en disgrâce auprès du régime qui a opté pour le commandant Lylison René Urbain. Si bien qu'une nomination en tant qu'attaché militaire auprès de l'Ambassade de Paris avait été évoqué afin de l'éloigner car il deviendrait trop gênant. Les commandants Lylison René Urbain et Charles Andrianasavina seront par ailleurs nommés lieutenant-colonel le 4 septembre 2009.
- 180 Mparany, 2009, « CNME-Cellule tactique. Le torchon brûle », *Les Nouvelles* du 19 mai 2005, www.les-nouvelles.com.
- 181 « L'erreur que j'ai constatée actuellement c'est les moyens que nous n'avons pas donnés aux forces de l'ordre. Le 26 janvier, nous avions le moyen de riposter avec des gaz lacrymogènes. C'est ça l'erreur, nous avons dépensé beaucoup d'argent pour la santé et l'éducation, mais pas dans l'armée. C'est ça l'erreur ». Voir interview de Marc Ravalomanana par RFI le 14 mai 2009, www.rfi.fr.
- 182 Gingembre M., 2010, « Insurrection militaire-religieuse à Madagascar », *Alternatives Internationales, Actualités Africaine, la GIRAF*, <http://alternatives-economiques.fr/blogs/giraf/2010/06/02/insurrection-militaire-religieuse-a-madagascar-2/>
- 183 Des éléments de la FIGN ont par la suite exigé de la part du régime le retour aux accords de Maputo et d'Addis Abeba ainsi que la mise sur pied d'une commission d'enquête sur les versements qui auraient été effectués. Le 4 mai dernier, ils appelaient à la mise en place d'un Directoire militaire pour mettre un terme à une transition jugée hésitante et dangereuse. Par ailleurs ils invitaient les sous-officiers des autres corps armés à venir étoffer leur rang. Les 19 et 20 mai une rébellion éclata mais elle fut rapidement matée.
- 184 Voir interview de Marc Ravalomanana par *Jeune Afrique* le 7 avril 2010, www.jeuneafrique.com.
- 185 Péguy O., 2004, « Les forces armées en mutation », www.rfi.fr 02/11/04.
- 186 Sous la présidence de Marc Ravalomanana, la Gendarmerie Nationale, qui garde son statut de militaire, la Police Nationale et le Coast Guard (constitué des éléments de la Marine Nationale) sont placés sous l'autorité du Secrétariat d'État chargé de la Sécurité Intérieure. Toutes ces forces de l'ordre seront placées sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Elles sont constituées d'environ 20 000 personnes. Elles sont toutes aussi importantes en nombre que l'armée. Nous assistons à un équilibre des forces entre le Président de la République en tant que Chef des armées, et le ministre de l'Intérieur qui avait déjà la charge de la police.
- 187 Du fait de son insularité, la Grande Ile n'est a priori pas menacée par des agressions extérieures directes. Pour autant, les forces armées doivent s'atteler à contrôler les 5 000 kilomètres de côtes : mission de surveillance des pêches, mission de lutte contre d'éventuels trafics de drogue ou d'armes qui pourraient être pratiqués dans les eaux territoriales. Encore faudrait-il pouvoir s'appuyer sur une flotte adaptée, rapide et moderne, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Elles doivent aussi sécuriser l'ensemble du territoire. En ville mais surtout en brousse, des bandes organisées sévissent d'une manière de plus en plus violente. Les villageois sont désarmés, les forces de l'ordre sont largement insuffisantes, en hommes et en matériel.
- 188 Randrianja S., 1997, « Madagascar entre restauration autoritaire et réseaux mafieux », *Afrique politique 1997, Revendication populaires et recompositions politiques*, Karthala, pp. 33-34.
- 189 Dans un contexte régional, il y a cette perspective nouvelle pour Madagascar : participer à des missions de maintien de la paix, dans le cadre des Nations Unies ou de l'Union africaine.
- 190 D'après la déclaration du Président Marc Ravalomanana, lors de la passation de commandement au sein de l'État-Major Général de l'Armée malgache le 10 octobre 2008, en tant que Président du Conseil Supérieur de la Défense Nationale, ce dernier prend la responsabilité de procéder à la réforme du cadre institutionnel de la défense à Madagascar, fondée sur un nouveau concept de sécurité et de défense qui donne la priorité à la sécurité intérieure du pays. L'armée a pour rôle d'assurer la défense opérationnelle du territoire, le respect des engagements internationaux et régionaux et la participation aux actions pour le développement. Nous pouvons remarquer que l'armée se voit également confier des tâches extra-militaires telles que la participation au développement, la lutte contre la pauvreté et la lutte contre les épidémies et pandémies, notamment contre le Sida. Ce genre de tâche a déjà eu cours durant la 11^{ème} République. Cf. Déclaration du Président de la République de Madagascar, SEM Marc Ravalomanana du 10 octobre 2008, www.madagascar-presidency.gov.mg. Ces différentes recommandations correspondent à l'objectif premier des relations civils-militaires qui est d'assurer la sécurité nationale, de définir et mettre en œuvre une stratégie, conçue comme une tentative de réaliser une série d'objectifs par le biais de la force militaire pour atteindre des buts politiques. Voir Irondelle B., 2008 « Démocratie, relations civilo-militaires et efficacité militaire », *Revue internationale de politique comparée* 2008/1, vol 15, p. 5.
- 191 L'actuel ministre des Forces Armées, le colonel Noël Rakotonandrasana et les anciens ministres de la Défense nationale ont été présents : le général Jules Mamizara, le Petera général Behajaina, le Vice-amiral Mamy Ranaivoniarivo et Cécile Manorohanta. Étaient présents également l'actuel CEMGAM André Ndriarjaona, l'ancien Premier ministre le général Charles Rabemananjara, le général Désiré Philippe Ramakavelo, membre de la HAT, le Ferdinand général Razakarimanana, ainsi que le Président du Comité de la Défense nationale et de la Sécurité au sein de la HAT, Alain Ramaroson. L'actuel Chef d'État-major de l'armée André Ndriarjaona ainsi que les anciens Chefs d'État-major de l'armée ont aussi été présents. C'est également le cas des membres du Directoire militaire mis en place par Marc Ravalomanana, le vice-amiral Hippolyte Rarison Ramaroson, le général Ranto Rabarisoa et le général Rivo Hanitra Razafindralambo.
- 192 Voir International Crisis Group, 2010, *op. cit.*, p. 29.
- 193 Voir ordonnance n° 2010/004 modifiant la section VII et l'annexe de la Loi n° 96-029 du 6 décembre 1996 modifiée et complétée par la loi n° 98-030 du 20 janvier 1999 portant statut général des Militaires et la décision n° 03-HCC/D3 du 5 juillet 2010 de la HCC.
- 194 Voir F. Du Comité de Réflexion sur la Défense et la Sécurité Nationales (CRDSN), article 22 : « Il est créé un organe consultatif sur les questions de défense et de sécurité, le Comité de Réflexion sur la Défense et la Sécurité Nationales (CRDSN). Le CRDSN est chargé de mener une réflexion sur les questions de défense et de sécurité nationales, en particulier les

voies et moyens de renforcer la cohésion et la discipline au sein des forces armées et de sécurité afin de construire une armée républicaine au service de la Nation. Il est composé de 8 membres désignés par les mouvances politiques (2 représentants par mouvance) ».

195 « Les Forces armées contestent », *L'Express de Madagascar*, 14 août 2009.

196 Thiriot C., 2008, *op. cit.*, p. 14.

197 Le Président Marc Ravalomanana avait conditionné cette revalorisation à un certain nombre de résultats. Les priorités de l'armée sont la modernisation des méthodes de travail ainsi que le renforcement de la discipline. Marc Ravalomanana a insisté sur la redynamisation de l'armée qui implique le renforcement des capacités, la formation et le recyclage. Il a aussi mis l'accent sur le respect de la hiérarchie. De plus il a évoqué la professionnalisation de la mission de l'armée. Le Chef d'état major général de l'armée de l'époque, le général de brigade André Lucien Rakotoarimasy, a fait état de ce qui pourrait constituer les grandes lignes du nouveau concept de défense. Il s'agit de la discipline, la revalorisation de l'Armée, l'utilisation d'un uniforme spéciale pour les éléments de l'armée, la lutte contre l'absentéisme, le renforcement de l'amour de la patrie, la professionnalisation, le contrôle systématique et la surveillance rigide de l'utilisation et de la gestion des armes à feu. Voir Déclaration du Président de la République de Madagascar, SEM Marc Ravalomanana du 13 octobre 2008. www.madagascar-presidency.gov.mg. Les conclusions des assises militaires s'inscrivent également dans la même lignée mais la concrétisation des mesures tardent à se réaliser.

198 Vanhanen T., 1982, "Militarization contra Democratization", in Huidt B. et Leijns A., (eds.), *Militarism and Militarization*, Stockholm, Swedish Institute of International Affairs, VII World Conference on Future Studies, p. 21-35.

199 Ake C., 1991, « Rethinking Democracy in Africa », *Journal of Democracy* 2/1, p. 38.

200 Luckham R., 1994, "The Military, Militarization and Democratization in Africa: A Survey of Literature and Issues", *African Studies Review*, vol. 37, n° 2, septembre, p. 65.

201 Ramasy J. F. 2010, *op. cit.*, pp. 478-532.

Bibliographie

Ouvrages

Anonyme, 1931, « Histoire militaire de Madagascar » in *Les Armées françaises d'Outre-mer*, Exposition coloniale internationale de Paris, 328 p.

Archer R., 1976, *Madagascar depuis 1972 : la Marche d'une Révolution*, l'Harmattan, Paris, 211 p.

Bangoura D., 1990, *Les armées africaines (1960-1990)*, Centres des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, Paris, 190 p.

Bratton M. et Van de Walle N., 1997, *Democratic Experiments in Africa. Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge University Press, Cambridge, 307 p.

Chaigneau P., 1986, *Rivalités politiques et Socialisme à Madagascar*, Centre des Hautes Études sur l'Afrique Moderne, 267 p.

Clayton A., 1994, *Histoire de l'armée française en Afrique 1830-1962*, Albin Michel, Paris, 554 p.

Dabiezies P., 2001, *Les armées africaines*, Paris, Economica.

Danès L., 1912, *L'organisation militaire des colonies*, Thèse pour le doctorat de droit, Imprimerie Louis Narbonne, p. 227.

Decalo S., 1990, *Coups and Army Rule in Africa: Motivations and Constraints*, 2d ed., New Haven, Yale University Press, 368 p.

1998, *Civil-military relations in Africa*, Gaineville, FAP Books, 206 p.

Deschamps H., 1947, *Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, 188 p.

1972, *Histoire de Madagascar*, 4^{ème} édition, Éditions Berger-Levrault, Paris, 348 p.

Galibert D., 2009, *Les Gens du pouvoir à Madagascar. État postcolonial, légitimités et territoire (1956-2002)*, Karthala-CRESOI, Université de la Réunion, 575 p.

Hauge W., 2005, "Past and Present Political Crises : Resilience Of Pro-Peace Structures And Cultural Characteristics", *A Report for the Norwegian Ministry of Foreign Affairs and the Norwegian Agency for Development Cooperation*, International Peace Research Institute, Oslo (PRIO), June, 34 p.

- Huntington S. P., 1957, *The Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, Harvard University Press, 534 p.
- 1991, *The Third Wave: Democratization in the Late Century*, Oklahoma, Oklahoma University Press, 366 p.
- International Crisis Group, 2010, « Madagascar : sortir du cycle de crises », Rapport Afrique n° 156, 18 mars 2010, 51 p.
- Janowitz M., 1960, *The Professional Soldier, A Social and Political Portrait*, New York, The Free Press, 460 p.
- 1964, *The military in the political development of new nations: an essay of comparative analysis*, Chicago, Phoenix Books, 134 p.
- 1977, *Military Institutions and Coercion in the Developing Nations*, Chicago, University of Chicago Press, 211 p.
- Lee H-Y., 1993, *La politique étrangère des régimes militaires révolutionnaires africains : Bénin, Congo et Madagascar*, Thèse de Science Politique, Université des Sciences Sociales, Toulouse I, 494 p.
- Markakis J. et Waller M. (eds.), 1986, *Military Marxist Regimes in Africa*, London, Cass, 166 p.
- Martin M-L., 1976, *L'Armée et la Société en Afrique: Essai de Synthèse et Investigation Bibliographique*, Bordeaux, Centre D'Étude d'Afrique Noire, 241 p.
- 1976, *La militarisation des systèmes politiques africains 1960-1972 : une tentative d'interprétation*, Sherbrooke, Canada, Naaman, 197 p.
- 1990, *Le Soldat africain et le politique : essais sur le militarisme et l'état prétorien au sud du Sahara*, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, CRDP, 228 p.
- Millon E., 2003, *Madagascar 16 décembre 2001 : regards sur une élection présidentielle contestée*, Mémoire de fin d'études de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 95 p.
- Perlmutter A., 1977, *The Military and politics in modern times: on professionals, praetorians and revolutionary soldiers*, New haven, Yale University Press, London, 335 p.
- Pierre J., 2002, *Saint Cyr, l'École Spéciale Militaire*, Lavauzelle, 610 p.
- Rakotomanga M., 1998, *Forces armées malgaches : entre devoir et pouvoir*, Points de vue concrets, L'Harmattan, 200 p.
- 2004, *Forces armées malgaches : face à la crise 2002*, Points de vue concrets, L'Harmattan, 184 p.
- Ramasy J. F., 2010, *État et implémentation de la démocratie dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : le cas de Madagascar et Maurice*, Thèse de Science Politique, Université Toulouse 1 - Capitole, France et Université de Toamasina, Madagascar, 780 p.
- Ramasy R., 2005, *Madagascar : l'île-continent vers la deuxième indépendance ? Dépasser la fatalité des atouts contredits par un état utopique*, Mémoire de géopolitique des stagiaires de la division C de la 12^{ème} promotion du Collège Interarmées de Défense, 62 p.
- Randriamaro J-R., 1997, *PADESM et luttes politiques à Madagascar : de la fin de la Guerre Mondiale à la naissance du PSD*, Paris, Karthala, 451 p.
- Ratsiraka D., 1975, *Charte de la Révolution Socialiste Malagasy. Tous azimuts*, Tananarive, Imprimerie d'ouvrages éducatifs, 117 p.
- Rouquié A., 1981, *La politique de Mars : les processus politiques dans les partis militaires contemporains*, Le Sycomore, 219 p.
- Roy G., 1988, *Contribution à l'histoire des indépendances malgaches (1959-1960-1972)*, Éditions de l'Orstom, Institut Français de Recherches Scientifique pour le Développement en Coopération, Collection travaux et travaux microédités, 133 p.
- SeFaFi (Sehatra Fanaraha-Maso ny Fianampirenena), 2003, « Militarisation et démocratisation », Observatoire de la Vie Publique, SeFaFi, 11 avril 2003, 3 p.
- 2009, « Les Pratiques politiques et les moyens d'accéder au pouvoir depuis 1972, une relecture proposée par le SeFaFi », Observatoire de la Vie Publique, SeFaFi, 17 février 2009, 6 p.
- 2010, « Forces armées, crises politiques et démocratie », Observatoire de la Vie Publique, SeFaFi, 25 mai 2010, 5 p.
- Tshiyembe M., 1990, *L'État postcolonial, facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 157 p.
- Vérin P., 1990, *Madagascar*, Karthala, 247 p.

Articles

- Ake C., 1991, «Rethinking Democracy in Africa» *Journal of Democracy*, vol. 2, n° 1, pp. 32-44.
- Althabe G., 1981, « Les luttes sociales à Tananarive en 1972 », *Cahiers d'études africaines*, 4^{ème} trimestre, pp. 407-447.
- Bakary T., 1992, « Des militaires aux avocats : une autre forme de putsch, la Conférence Nationale Souveraine », *Géopolitique Africaine*, vol. 15, n° 2, 7 p.
- Bangoura D., 1993, « Armées et défis démocratiques en Afrique », *Afrique 2000*, n° 12, pp. 111-122.
- Bruneau T. et Trinkunas H., 2006, "Democratization as a Global Phenomenon and its Impact on Civil-Military Relations", *Democratization*, vol. 13, n° 5, pp. 776-790.
- Cabanis A. et Martin M-L., 1998, « Armée et pouvoir dans les nouvelles constitutions d'Afrique francophone », *RJP*, n° 3, pp. 276-287.
- Cadoux C., 1975, « La deuxième République malgache : vers l'édification d'un État de type nouveau », *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, vol. II, pp. 35-78.
- Calvet J-L. et Rajaonson G., 1976, « Madagascar, chronique politique et constitutionnelle », *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, vol. III, pp. 347-394.
- 1977, « Madagascar, chronique politique et constitutionnelle », *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, vol. IV, pp. 305-370.
- d'Ersu L., 2009, « Changement d'homme providentiel à Madagascar », *Études*, 2009/11, Tome 411, pp. 451-461.
- Ellis S., 2009, "Roots of Turmoil", *Open Democracy*, 23 March 2009, www.opendemocracy.net/article/madagascae-roots-of-turmoil
- Frazer J., 1995, "Conceptualizing Civil-Military Relations during Democratic Transitions", *Africa Today*, vol. 42, n° 1-2, pp. 39-48.
- Galibert D., 2009, « Mobilisation populaire et répression à Madagascar : les transgressions de la cité culturelle », *Politique Africaine*, Paris, n° 113, pp. 139-151.
- Gingembre M., 2010, « Insurrection militaro-religieuse à Madagascar », *Alternatives Internationales, Actualités Africaine*, la GIRAF, <http://alternatives-economiques.fr/blogs/giraf/2010/06/02/insurrection-militaro-religieuse-a-madagascar-2/>
- Hermet G., 2001, « Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique Latine/Europe de l'Est », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 8, n° 2, pp. 285-304.
- Irondelle B., 2008, « Démocratie, relations civilo-militaires et efficacité militaire », De Boeck Université, *Revue internationale de politique comparée*, 2008/1, vol. 15, pp. 117-131.
- Jaona J. et Smyrl M., 2008, « Civils et militaire en démocratie », De Boeck Université, *Revue internationale de politique comparée*, 2008/1, vol. 15, pp. 7-13.
- Luckhman R., 1971, «A Comparative Typology of Civil-Military Relations», *Government and Opposition* 6/1, pp. 15-35.
- 1979, "The National and International Context of Military Participation in African Politics", in *Les processus politiques dans les partis militaires: clivages et consensus au sein des forces armées*, Paris, Table Ronde FNSP-CERI.
- 1980, «Armaments, Underdevelopment and Demilitarization in Africa», *Alternatives* 6/2, pp. 179-245.
- 1982, « Le militarisme français en Afrique », *Politique Africaine*, n° 5, pp. 95-110.
- 1982, « Le militarisme français en Afrique », *Politique Africaine*, n° 6, pp. 45-71.
- 1994, "The Military, Militarization and Democratization in Africa: A Survey of Literature and Issues", *African Studies Review*, vol. 37, n° 2, pp. 13-75.
- 1995, « Dilemmas of Military Disengagement and Democratization in Africa », *IDS, Bulletin*, vol. 26, n° 2, pp. 49-60.
- Marcus Richard R., 2004, "Political change in Madagascar: Populist democracy or neopatrimonialism by another name", Institute for Security Studies, Pretoria, *ISS paper* 89, www.iss.co.za, August, 20 p.
- Martin M-L., 1979, « Armée et changement social en Afrique : les causes militaires d'un échec », in *Les processus politiques dans les partis militaires: clivages et consensus au sein des forces armées*, Paris, Table Ronde FNSP-CERI.
- 1993, « Armées et politique : le « Cycle de vie » du militarisme francophone », in Bach D. C. et Kirk-Green A. A., *État et sociétés en Afrique francophone*, Economica, pp. 89-107.
- Maunganidze O., 2009, "Madagascar: Anatomy of a Recurrent Crisis", *Institute of Security Studies, Situation Report*, 11 p.
- Pellerin M., 2009, « Madagascar : un conflit d'entrepreneurs ? », *Politique Africaine*, n° 113, Paris, pp. 152-165.

- Rabenirainy J., 2002, « Les forces armées et les crises politiques (1972-2002) », *Politique Africaine*, n° 86, Madagascar, les urnes et la rue, Karthala, Paris, juin, pp. 86-102.
- Randrianja S., 1997, « Madagascar entre restauration autoritaire et réseaux mafieux », *Afrique politique 1997, Revendication populaires et recompositions politiques*, Karthala, pp. 21-39.
- Royer, 1962, « Le Plan Raisonnable, la mise sur pied des armées nationales », Conférence prononcée au CMISOM, Versailles, le 15 juin 1962, n° 63, pp. 1-16.
- Rouquié A., 1981, « Les processus politiques au sein des partis militaires : définitions et dynamiques », *Le Sycomore*, pp. 15-38.
- Serre G. et Rasoarahona C., 1981, « Organisation militaire et révolution à Madagascar, La politique de mars, les processus politiques dans les partis militaires contemporains », Paris, le Sycomore, pp. 177-197.
- Thriot C., 2000, « La démocratisation en Afrique noire dans les années 1990, l'hypothèse militaire », in Koning P., Van Binsbergen W. et Hesselin G., *Trajectoire de libération en Afrique contemporaine*, Karthala, pp. 185-203.
- 2005, « Sortir de l'autoritarisme militaire : l'analyse comparée des transitions de régime » in Nadal E., Marty N. et Thriot C., *Faire de la politique comparée : les terrains du comparatisme*, Karthala, pp. 359-375.
- 2008, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », De Boeck Université, *Revue internationale de politique comparée*, 2008/1, Volume 15, pp. 15-34.
- Vanhnen T., 1982, "Militarization contra Democratization", in Hult B. et Lejins A., (eds.), *Militarism and Militarization*, Stockholm, Swedish Institute of International Affairs, VII World Conference on Future Studies, pp. 21-35
- Zounmenou D., 2009, "Madagascar Again Engulged by Political Violence", *Iss Today*, 13 February 2009.

Presse

- Brümmer S., « Mercenaries plan Madagascar 'coup' », *Mail & Guardian*, 3 juillet 2009.
- Mparany, 2009, « CNME-Cellule tactique. Le torchon brûle », *Les Nouvelles*, 19 mai 2005.
- Péguy O., 2004, « Les forces armées en mutation », [www.rfi.fr 02/11/04](http://www.rfi.fr/02/11/04).
- Ratovo A., « Sécurité : les patrons en places », *L'Express de Madagascar*, 30 juin 2009.
- Jeune Afrique*, interview de Marc Ravalomanana le 7 avril 2010.
- La Lettre de l'océan Indien*, 26 février 2005 ; 3 décembre 2005 ; 1er juin 2002 ; 6 septembre 2003 ; 25 mai 2010.
- La Vérité*, 22 avril 2009.
- L'Express de Madagascar*, 7 janvier 2008 ; 25 juin 2008 ; 30 juin 2008 ; 2 octobre 2008 ; 30 janvier 2009 ; 14 août 2009.
- Madagascar Tribune*, 28 février 2002 ; 30 juin 2008 ; 22 avril 2009.
- Midi Madagasikara*, 11 février 2009 ; 25 janvier 2004
- Ouest France*, 3 juillet 2009.
- Radio France International*, interview de Marc Ravalomanana le 14 mai 2009.